63e ANNEE (7e Série) N° 7 12 FEVRIER 1953

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Codirecteur

IMPORTANCE DE L'OMISSION DANS LA VIE CHRÉTIENNE

Il semble difficile d'exagérer cette importance, et cependant elle échappe à beaucoup. On réduit presque, communément, la morale chrétienne aux défenses, alors qu'elle comprend un domaine très vaste de devoirs positifs à remplir. On se préoccupe encore des quelques obligations religieuses qu'impose l'Eglise, mais celles beaucoup plus nombreuses qui intéressent le prochain ou notre sanctification passent presque inaperçues. Elles constituent, cependant, une bonne moitié de la morale, et même la principale, parce qu'elle est la meilleure et qu'il lui appartient de construire le bel édifice chrétien qui force l'admiration de l'incroyant lui-même. C'est cet édifice que trop souvent on néglige par omission.

On peut accorder que nos manuels de morale ne l'exposent pas assez dans toute sa majesté et sa beauté. A leur décharge, on doit dire que ce n'est pas précisément leur but, car composés pour guider le confesseur dans l'appréciation du péché, ils prêtent une attention secondaire à la vertu, et négligent un peu de nous la faire aimer et pratiquer.

On dira sans doute que ce serait faire double emploi avec nos livres de spiritualité, qui traitent expressément de toutes les vertus chrétiennes. Ce ne serait pas absolument vrai, car ces livres ne distinguent pas nettement ce qui est obligatoire de ce qui est purement de conseil, et la conscience a besoin de le savoir. Or, c'est justement le rôle de la morale de nous dire le devoir, ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut faire. A se contenter des auteurs spirituels ont serait porté à exagérer dans un sens ou dans l'autre : ou regarder tout ce qu'ils disent comme facultatif, ou le prendre tout pour obligatoire.

Il y a donc un malaise dans un certain nombre de consciences qui sentent qu'elles devraient faire davantage et ne savent comment. Le devoir chrétien comprend de nombreuses obligations positives, dont les commandements de Dieu et de l'Eglise n'expriment qu'une petite partie. Il s'agit donc de les dépasser, à la suite du Christ, avec, devant les yeux, l'idéal qu'il nous a enseigné par son Evangile. Cet idéal nous conduit jusqu'à la plus sublime perfection. Il ne nous demande point seulement de ne pas porter de mauvais fruits, mais encore de bons, sous peine d'être condamnés comme le figuier stérile.

Il faut accorder qu'il est plus facile de connaître ce qui est défendu que ce qui est commandé. Notre conscience est plus émue par la vue du mal à éviter que par celle du bien à faire. Est-ce faute d'enseignement ? Ce n'est pas la seule raison. Le mal nous répugne fortement en général. Le bien nous sollicite faiblement. Pour faire le mal, il faut quelquefois un effort, parfois prolongé, car la mauvaise action peut durer. D'autre part, elle peut exiger une préparation, une quête de moyens. L'omission du bien est essentiellement une absence d'effort, laquelle ne demande pas de temps, ni de moyens. Aussi, le mal commis peut susciter un profond et durable remords, tandis que le bien omis est vite oublié.

Un exemple : Certains se déclarent tout à fait innocents, parce qu'ils n'ont ni tué, ni volé. Mais le bien qu'ils auraient dû faire, ils ne paraissent pas en avoir conscience, à supposer qu'ils soient sincères, ce qui n'est pas toujours le cas. On est tenté de les comparer à des enfants, dont la morale est surtout faite de défenses.

N.-S. Jésus-Christ, cependant, nous a enseigné clairement l'importance des omissions. Il décrit ainsi le jugement dernier. Plaçant les méchants à sa gauche, il leur dira : « Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel, qui a été préparé au diable et à ses anges, car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais étranger et vous ne m'avez pas reçu ; nu et vous ne m'avez pas vêtu ; malade et en prison et vous ne m'avez pas visité. » (Mat., xxv, 41 sq.). De quoi s'agit-il en tout ceci ? De l'omission de certains actes de charité fraternelle. Le Christ les juges si graves qu'il leur inflige le châtiment suprême.

Il enseigne la même chose dans la parabole du mauvais riche. Un homme vêtu de pourpre et de lin festoyait tous les jours splendidement. A sa porte gisait un pauvre, nommé Lazare, couvert d'ulcères, qui désirait se rassasier des miettes qui tombaient de la table du maître, mais personne ne lui en donnait. Lazare vint à mourir et fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, mais il fut porté en enfer. (Luc, xvi, 19). Cette parabole est claire. Le manque de charité est sévèrement châtié.

La parabole des talents a le même sens. Un homme, partant pour un long voyage, confie ses biens à ses serviteurs. A l'un il remet cinq talents, à un autre deux, à un troisième un. Quand il revient, il se fait rendre des comptes. Celui qui avait reçu cinq talents en présente cinq autres. Celui qui en avait deux en rapporte deux autres. Mais celui qui n'en avait qu'un l'avait simplement

enfoui dans la terre, sans lui faire rien produire. Alors le maître lui dit : « Méchant et paresseux serviteur, qu'on le jette dans les ténèbres extérieures, où il y a des pleurs et des grincements de dents. » (Mat., xxv, 14). Quelle est la cause de cette sévère condamnation ? Une simple omission. Le mauvais serviteur a négligé de faire fructifier le talent qu'il avait reçu.

La malédiction prononcée par le Christ contre le figuier stérile vient confirmer cette doctrine. Lui ayant demandé des figues, il n'en trouva point, c'est pourquoi il le maudit, et l'arbre se déssécha aussitôt. (Marc, xi, 13). Il n'avait pas de mauvais fruits mais il n'en portait pas de bons, ce qui était une omission.

Nous pourrions multiplier ces citations évangéliques ; celles-ci peuvent suffire.

On peut donc regretter que, dans notre enseignement, on ne fasse pas une place plus grande à l'omission. La formule latine de notre « *Confiteor* », par lequel nous demandons pardon à Dieu de tous nos péchés, ne la mentionne pas, se contentant d'énumérer les péchés de pensée, parole et action. Beaucoup de nos catéchismes diocésains l'ajoutaient dans la formule française. Le Catéchisme national ne les a pas suivis. Dans le « *Directoire pour la pastorale des sacrements* », édité au nom de l'épiscopat français, il y est fait allusion, à propos du sacrement de pénitence. On dira peut-être que le péché d'omission n'a pas besoin d'être signalé à part, car il est aussi un péché d'action. Cela est vrai jusqu'à un certain point seulement. Une omission coupable suppose, en effet, un acte par lequel la volonté refuse d'accomplir son devoir. Néanmoins, on doit reconnaître qu'elle a un caractère spécial qui la différencie de l'action. Le langage courant les distingue, et il est douteux que le mot action fasse penser à l'omission. En tout cas, si l'on veut qu'on ne l'oublie pas, il est encore mieux de la nommer. Beaucoup de confessions donnent l'impression qu'on n'a pas songé aux omissions. De plus, il n'y a pas que des omissions d'action, il y en a aussi de pensées et de paroles. Sous le nom de pensées on comprend, d'ordinaire, les pensées et les sentiments. Non seulement nous ne devons admettre aucune pensée et aucun sentiment mauvais, ce qui est négatif, mais nous devons avoir de bonnes pensées et de bons sentiments, car notre esprit et notre cœur ont une morale propre à observer. Il est inadmissible que ces deux facultés, non seulement ne dévient point, mais qu'elles ne soient pas tenues de porter de bons fruits : rien de ce qui vit ne doit rester stérile, pas plus en nous que dans les autres vivants.

* *

I. — 1° Nous devons donc penser à certaines personnes ou à certains objets, suivant la loi de Dieu. Et, d'abord, à Dieu lui-même et à son Fils Jésus-Christ, que nous ne pouvons séparer l'un de l'autre. Le devoir de penser à eux n'est-il pas évident, plus encore que vis-à-vis de notre père et de notre mère ? Un chrétien qui ne pense pas souvent à eux ne remplit manifestement pas son devoir : il a trop d'obligations à leur égard. Ne devons-nous pas aussi penser beaucoup à l'Eglise, qui est notre mère dans l'ordre du salut ? Nous avons des devoirs envers elle. Si Dieu et le Christ n'ont pas besoin de nous, il n'en est pas de même de l'Eglise puisque c'est nous qui la faisons. Nous devons aussi penser à la société civile dont nous faisons partie, à son bien et à ses intérêts : ils dépendent de nous. Alors même que nous ne pouvons les lui procurer, nous ne pouvons nous en désintéresser. La famille, qui est notre petite société, a droit aussi à nos préoccupations. L'humanité tout entière, qui est la grande famille de Dieu, doit être l'objet de nos pensées, comme elle l'est de Dieu même. Tout le prochain, c'est-à-dire nos frères, doit être présent à notre esprit, puisque nous devons lui venir en aide et l'aimer comme nous-mêmes. Ces bonnes pensées, et bien d'autres sont comme les semences d'une vraie vie chrétienne, qui la fécondent et lui font porter des fruits. Un esprit, qui n'est pas bien ensemencé, ne peut produire grand'chose. Quel est donc l'ennemi de ces devoirs de la pensée ? C'est l'égoïsme qui nous replie sur nous-mêmes, et fait de notre personne l'objet constant, et presque unique, de nos pensées, si, par conscience et par devoir, nous ne réagissons pas contre lui. Le devoir de penser aux autres est donc fondamental.

2° Mais nos pensées ne peuvent rester platoniques. Elles doivent s'accompagner de bons sentiments : il ne suffit pas d'écarter les mauvais. L'indifférence ou le neutralisme, en face des divers objets qui s'imposent à nous, sont intolérables. Ces sentiments sont ceux de complaisance, de bienveillance, de désirs, d'inclinations, de sympathie, enfin d'amour : ils doivent être comme le fruit de nos pensées, et ces fruits constituent des forces admirables, qui préparent les bonnes actions et aident à les accomplir. Vis-à-vis de Dieu ou du Christ, par exemple, nous avons le devoir de leur offrir les sentiments d'adoration, de louange, de reconnaissance, de confiance, de réparation, de supplication, d'humilité. Notre cœur a donc ses devoirs tout comme notre esprit.

De ce que nous venons de dire ressort que tout chrétien doit avoir une certaine vie intérieure, qui est à la base de la vie extérieure. C'est parce qu'on ne cultive pas la première, que la seconde est souvent si déficiente. Forme-t-on assez les chrétiens à la vie intérieure, en les persuadant que leur vie extérieure ne vaut presque rien sans elle ? On est si porté à n'attacher de l'importance qu'à ce qui est extérieur !

3° Outre les omissions de pensées et de sentiments, il y a les omissions de paroles. Toutes ne sont pas innocentes ; car, si le silence est d'or, la parole peut l'être aussi. Il y a des paroles qui sont obligatoires, et que nous ne pouvons omettre sans pécher. S'il y a un temps pour se taire, il y a aussi un temps pour parler. Les devoirs de la parole sont nombreux. Nous y manquons souvent par lâcheté, insouciance et d'autres motifs qui ne valent pas mieux. D'une manière particulière y sont tenus les parents, les éducateurs, les maîtres, les prêtres, bref tous ceux qui ont charge d'âmes ; ils doivent faire éviter le mal et promouvoir le bien ; ils doivent donc instruire, corriger, stimuler. Combien négligent ces devoirs, qui se croient innocents !

D'autres fois, il s'agit de parler pour réparer un mal causé au prochain par la parole : calomnie,

médisance, mensonge, mauvais conseil. Si souvent on s'exempte de ce devoir, ce qui est une omission coupable ! Beaucoup de confessions ne les mentionnent pas.

4° Enfin, il y a les omissions d'actions que nous aurions dû faire, et que nous n'avons pas accomplies. Ne pèche-t-on pas par omissions de bonnes actions obligatoires, aussi souvent que par des actions mauvaises ? Les causes sont toujours les mêmes : paresse, égoïsme, orgueil, etc. Beaucoup de ces bonnes actions échappent sans doute à notre attention, et c'est là notre excuse ; mais combien d'autres lui sont manifestes et que nous ne faisons pas ! Il est certain qu'elles sont plus difficiles à connaître, car toutes, loin de là, ne figurent pas aux commandements de Dieu. Ceux-ci n'établissent que les grandes lignes de notre morale, autour desquelles foisonnent nos obligations positives, qui en découlent comme de principes universels et très compréhensifs. L'Eglise a aussi ses commandements ; nous connaissons les principaux : assistance à la messe les dimanches et fêtes, abstinence du vendredi, communion et confession pascales, jeûne de certains jours, mais combien d'autres qu'on ignore communément ? Les omissions des préceptes précis et généralement connus ne passent point d'ordinaire inaperçues, et l'on ne manque guère de s'en accuser, au point qu'elles paraissent presque les seules, comme si elles nous masquaient toutes les autres. On en arrive à faire de l'accessoire le principal, et à négliger celui-ci pour celui-là.

Pour illustrer ce que nous disons, nous allons signaler un certain nombre de bonnes actions, qui font partie de notre devoir, et que beaucoup laissent de côté.

* *

II. — 1° Parlons d'abord du devoir commun de tendre à la perfection. Dieu l'a manifestement inscrit dans toute sa création, car tout son œuvre tend vers la perfection, et chaque vivant, qui ne jouit pas de liberté, obéit aveuglément à cette loi. On admet que le monde a commencé par le chaos, et qu'il n'est devenu que peu à peu ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire une beauté incomparable où éclatent la toute-puissance et l'infinie Sagesse de Dieu. La plante et l'animal, à partir de leur premier germe, ne cessent de croître et de se développer, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la perfection qui leur est propre. L'homme lui-même, pour tout ce qui regarde sa vie corporelle, et même intellectuelle, suit, à son insu, cette évolution progressive qui le porte vers sa perfection. Est-il possible que sa vie morale, qui dépend de sa conscience et de sa liberté, ne soit pas astreinte à suivre cette même voie ? Il est donc tenu de progresser sans cesse dans cet ordre, tant que ses forces le lui permettent. Il ne lui est pas permis de s'arrêter, encore moins de reculer. On ne gravit une montagne qu'en marchant jusqu'à ce qu'on arrive au sommet. Cela suppose un désir sincère de parvenir, et des efforts constants et proportionnés à la tâche. Peu s'accusent de ne pas avoir ce désir et de ne pas s'efforcer de le réaliser.

Nous ne disons pas que l'homme est tenu au *plus parfait*, ni qu'il doit prendre *les meilleurs* moyens de procurer cette plus grande perfection. Ce sont là deux obligations qu'il embrasse librement, en se les imposant. Les religieux s'engagent par vœu à pratiquer les trois conseils évangéliques de pauvreté, chasteté et obéissance : les simples chrétiens n'y sont pas obligés. Des saints ont fait le vœu du plus parfait, mais c'est là une obligation surérogatoire. Reste, cependant, que tout homme doit tendre à la sainteté, suivant cette parole du Lévitique adressée à tous les fils d'Israël, au nom de Dieu : « Soyez saints parce que je suis saint » (xi, 44). Notre Seigneur l'a reprise pour nous l'inculquer à nouveau : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mat., v, 48). Il est, en effet, naturel que nous devions nous efforcer de ressembler à notre Père. Nous ne recevons de lui qu'une ébauche que nous devons parfaire, comme des écoliers doivent achever l'esquisse que le maître a mise entre leurs mains.

2° Le devoir du bien commun est également un de ceux que les hommes négligent le plus. Nous devons procurer le bien des sociétés dont nous faisons partie : famille, patrie, humanité, Eglise, etc., et de toutes les sociétés particulières dont nous sommes membres. Il y a là un devoir de justice et de charité. De justice, parce que les biens qu'elles nous apportent nous créent une obligation de reconnaissance. De charité, parce que ces sociétés sont composées de nos frères et que procurer le bien de celles-ci, c'est aider notre prochain. Le bien commun, en effet, profite à tous les membres, comme le bien-être du corps est salutaire à tous les organes. Malheureusement, l'égoïsme et la paresse nous voilent beaucoup le devoir du bien commun, car il nous en coûte de nous en occuper, surtout si c'est au détriment de nos propres intérêts. Il est parfois un peu difficile à connaître, et c'est ce qui peut nous excuser partiellement. Il dépend, cependant, des membres de la communauté, car c'est eux qui doivent le procurer. Il est distinct du bien de chacun, la société, en tant que société ayant des intérêts propres. Ce bien commun, c'est la paix, l'entente entre tous, la prospérité du groupe, l'accord entre les classes. Un exemple est le devoir électoral, qui importe cependant beaucoup au bien commun, et qui est si souvent omis, même des meilleurs.

3° Les devoirs d'état, qui sont au premier plan de la vie chrétienne, sont également objet de nombreuses omissions. Il ne figurent pas en formules précises et universelles, attendu qu'ils diffèrent d'homme à homme, mais ils n'en sont pas moins essentiels. Chaque état, chaque profession, chaque situation a les siens. Le riche, le patron, le fonctionnaire, le gouvernant, le savant, etc., a ses devoirs qui ne sont pas ceux des autres. Le célibataire n'a pas ceux de l'homme marié, le vieillard ceux du jeune homme. Autant d'états, autant d'obligations différentes. Beaucoup n'ont pas l'air de le comprendre, tant ils négligent leurs devoirs propres. Ils ne cherchent même pas à les connaître. Ce n'est pas sans raisons qu'on se plaint du manque de conscience professionnelle, et qu'on lui attribue beaucoup de maux.

4° La famille, vu son importance, mérite une mention particulière. Elle est source de nombreuses obligations positives, et pas seulement négatives. Parce qu'on ne les remplit pas, les mariages se

disloquent. Ces devoirs sont le dévouement, le support mutuel, un amour fidèle. Cet amour, qui est le fondement du mariage, a de nombreuses exigences qui sont souvent sacrifiées. Il aurait besoin d'être protégé, comme une faible lumière qu'on entoure de deux mains, et on l'expose à tous les périls. Pour le conserver toujours, et qu'il résiste aux ans et aux heurts de la vie, il faut le faire passer peu à peu de l'ordre sensible à l'ordre spirituel, car seul l'esprit est fort, tandis que la sensibilité est essentiellement instable. Combien peu d'époux remplissent ces devoirs et bien à tort, se croient innocents !

L'éducation des enfants crée de nombreux devoirs aux parents, car ce sont eux surtout qui doivent la faire. Ce n'est pas seulement les soins corporels qui leur incombent, mais aussi, et principalement, le soin de l'âme. Il s'agit de former les enfants à l'amour du bien et de la vertu, et de leur donner de bonnes habitudes qui seront la force morale de leur vie. Pour cela, il faut donner le bon exemple, instruire et corriger. Mais cette tâche requiert vertu, dévouement, sacrifice et persévérance. Hélas ! combien de parents ne remplissent pas ces conditions, sont de médiocres, et même de mauvais éducateurs par omission, et qui ne se croient pas coupables !

La jeunesse aussi commet de nombreuses omissions, presque de gaieté de cœur, avec l'insouciance qui caractérise son âge. Si ses éducateurs doivent la préparer à son avenir, afin qu'il soit honnête et fécond, c'est son devoir de collaborer à cette formation qui ne peut valoir sans sa collaboration. Il faut qu'elle sème abondamment dans son esprit, et surtout dans son âme, pour récolter plus tard : il faut donc qu'elle travaille, qu'elle s'applique, qu'elle soit docile, au lieu de perdre son temps dans de vains amusements, et surtout dans le vice. On trouve souvent une jeunesse qui se dit chrétienne et qui manque à tous ses devoirs, paraissant ne pas comprendre ses torts, et qui réduit presque sa morale à des pratiques religieuses extérieures.

* *

III. — Après ces quelques devoirs généraux, il convient aussi de considérer quelques vertus en particulier pour montrer les omissions qu'on commet à leur égard. Toutes les vertus ont deux aspects, l'un négatif et l'autre positif. En tant qu'elles défendent, elles obligent toujours, comme disent les théologiens : « *semper et pro semper* ». En tant qu'elles ordonnent, elles obligent « *semper sed non pro semper* », ce qui signifie qu'elles exigent un certain nombre d'actes, mais pas tous les actes possibles. La difficulté est de déterminer le nombre de ces actes obligatoires. En d'autres termes, il ne suffit pas de ne point blesser une vertu, il faut lui faire porter des fruits et l'accroître, sinon elle recule et tend à la mort.

Ne pouvant envisager ici toutes les vertus, nous passerons seulement en revue les trois vertus théologales, la vertu de religion et les quatre vertus cardinales.

1° Pour commencer par *la foi*, rappelons que cette vertu défend l'infidélité, l'hérésie, l'apostasie, la communication avec les infidèles et les hérétiques, la coopération avec l'infidélité et l'hérésie, l'édition et la lecture des livres contraires à la foi. Mais, d'autre part, elle prescrit la confession extérieure de la foi et un certain nombre d'actes intérieurs que les théologiens déterminent ainsi : quand on atteint l'âge de raison et au moment de la mort, quand on recouvre la foi après l'avoir perdue, quand on professe extérieurement sa foi pour que cette profession ne soit pas une simulation, quand on est tenté contre la foi, quand on ne peut vaincre une tentation sans faire un acte de foi, quand on doit recevoir un sacrement. Tous ces actes, disent-ils, sont gravement obligatoires. Assurément, ils n'exigent pas de formule spéciale : il suffit que l'âme les exprime de quelque manière.

Ce nombre épuise-t-il tout le devoir positif de la foi ? Il ne semble pas, car cette vertu ne doit pas seulement se conserver, mais grandir, pousser des racines toujours plus profondes, devenir de plus en plus agissante, et pour cela, il faut la cultiver et pas seulement la protéger, il faut l'éclairer et la fortifier, en en multipliant les actes. Pense-t-on assez à ces devoirs ? Et, si on y pense, les remplit-on suffisamment ? Que d'omissions, sinon chez les bons chrétiens peut-être, du moins chez une multitude d'autres ! La foi sommeille au fond de bien des âmes, comme un feu qui couve sous la cendre ; on peut se demander si elle est encore vivante : elle n'agit pas, ou si peu ! C'est qu'on ne remplit pas ses devoirs envers elle.

2° Ce que nous venons de dire de la foi, s'applique aussi à *l'espérance*, vertu sœur qui naît de l'autre. Elle défend le désespoir et la présomption, et prescrit des actes intérieurs dans les mêmes conditions que la foi. Elle aussi ne demande pas seulement de ne pas mourir, mais d'augmenter toujours, afin d'occuper dans la vie chrétienne toute la place qui lui revient, c'est-à-dire la première par rapport à toutes les espérances humaines. S'il n'en est pas ainsi, c'est qu'on omet au moins une partie de ses devoirs envers elle.

3° La *charité* envers Dieu est victime aussi de nombreuses omissions. Elle n'exclut pas seulement le péché mortel, qui tue l'amour divin, elle exige des qualités qui la rendent vraiment digne de Dieu. Ce n'est pas une charité quelconque qu'il nous faut, mais une charité active qui embrasse tout notre être, c'est-à-dire, toutes nos puissances, aussi bien les corporelles que les spirituelles, et une charité élevée au degré suprême, car nous devons aimer Dieu par-dessus tout. C'est le commandement déjà inscrit au Deutéronome (VI, 5) : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force. » Notre-Seigneur l'a répété dans les mêmes termes au docteur qui l'interrogeait sur le plus grand commandement. (Mat., XXII, 37) : « Un seul Dieu tu adoreras et *aimeras parfaitement* » disaient jadis nos catéchistes, faisant ainsi de l'amour parfait de Dieu, l'objectif obligatoire vers lequel tout chrétien doit tendre. Pour y parvenir, il faut des actes réitérés et incessants.

Nous n'insisterons pas sur la charité envers le prochain, puisque nous avons cité au début plusieurs passages évangéliques qui la concernent. Voici encore quelques textes qui complètent les devoirs positifs commandés par cette vertu : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous

maudissent, et priez pour ceux qui vous calomnient. Soyez miséricordieux comme votre Père céleste est miséricordieux. Il faut pardonner jusqu à soixante-dix-sept fois sept fois. Si tu viens présenter ton offrande à l'autel et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse-là ton offrande devant l'autel, va te réconcilier avec ton frère, et viens alors présenter ton offrande ». (Luc, VI, 27 ; Mat., XVIII, 22 ; V, 23). Se souvient-on assez de ces choses ? Il est certain que beaucoup les observent mal, et ne s'en font pas toujours un cas de conscience.

4° La vertu de religion, la première des vertus morales, est aussi l'objet de nombreuses omissions. Elle défend l'idolâtrie, le parjure, le sacrilège, le blasphème ; mais elle *prescrit* l'adoration, le respect de Dieu, la reconnaissance envers lui, le sacrifice, la prière, la réparation. Par ses commandements, l'Eglise oblige à un certain nombre d'actes religieux, qui sont communs à tous les chrétiens. Il ne constituent qu'un minimum. Envers Dieu notre dette est immense, vu ce que nous avons reçu et recevons de lui. Il est impossible de la déterminer pour chacun, puisque les dons de Dieu diffèrent d'homme à homme. La vertu de religion a donc des exigences inégales suivant les individus. Il est difficile de savoir quand on fait assez pour Dieu. On peut bien dire que la plupart sont déficients à cet égard, et c'est pourquoi les saints eux-mêmes s'accusaient de manquer envers Dieu, s'estimant pécheurs. Que dire de nous qui sommes bien loin d'égaler leur piété, leur ferveur et leur zèle pour la gloire de Dieu, et qui devons avoir une religion sans cesse en progrès ?

5° Parmi les vertus cardinales, la première est la prudence. Elle défend la témérité, la précipitation, l'irréflexion, la présomption, l'inconstance, et commande la prévoyance, la considération des conséquences, la recherche des moyens, la précaution contre les dangers et les dommages à autrui. Notre-Seigneur nous a enseigné ces devoirs, non seulement en nous disant : « Soyez prudents comme les serpents » (Mat., X, 16) mais par la parabole des vierges folles et des vierges sages. Les premières n'ont pas pris la précaution de se munir d'huile pour leurs lampes, et c'est pourquoi, en guise de châtiment, elles ont été exclues du festin des noces (*ibid.*, XXV, 4). Est-ce trop dire que la vertu de prudence est beaucoup sacrifiée, non seulement par inconscience, mais par négligence ? Bien peu s'accusent d'y manquer, encore moins de n'y pas faire de progrès.

6° La justice condamne tout tort fait injustement au prochain, prescription négative, mais elle oblige aussi à lui rendre son dû, c'est-à-dire à lui payer ce qu'on lui doit. Cette prescription positive donne lieu à de nombreux manquements qui ne sont pas tous inconscients et que, cependant, on ne sait pas toujours se reprocher. Par exemple, on ne paie pas ses dettes quand on pourrait et qu'on le devrait. On ne donne pas à l'ouvrier le salaire dont il a besoin pour vivre lui-même et faire vivre les siens. Dans le traitement des affaires, on ne prend pas garde à ne point léser les intérêts du prochain. On pratique une justice qui devient une équation mathématique, alors qu'elle devrait souvent être une équité, puisque nous sommes dans l'ordre moral. Elle devrait se rapprocher de la charité et lui tendre la main comme à une sœur. Beaucoup n'observent la justice que par force, quand ce devrait être par conscience et avec amour. Que de lacunes de toute part ! que d'omissions dont on ne s'inquiète pas !

7° La vertu de force fait accomplir les choses difficiles. Dans la morale chrétienne, il y en a beaucoup, et c'est pourquoi cette vertu est bien nécessaire. Elle condamne la lâcheté, la pusillanimité, la paresse, la négligence, l'inconstance, et prescrit la hardiesse, le courage, la fidélité, la patience, la persévérance, la magnanimité. Quels beaux fruits elle doit porter ! Parce qu'elle manque beaucoup trop, les héros et les saints sont trop rares. La vertu de force ne doit pas être brutale, mais au contraire douce dans sa fermeté. Non seulement elle doit être forte contre les ennemis du dehors, mais aussi ceux du dedans, car l'âme doit savoir se posséder. C'est peu à peu qu'on l'acquiert, en s'y exerçant. Vis-à-vis d'elle, nous avons donc des devoirs positifs à remplir.

8° La tempérance refrène les passions mauvaises, en particulier la volupté et les excès dans le boire et le manger. C'est elle qui réprime l'orgueil, la colère, l'avarice, l'envie. D'autre part, elle engendre l'humilité, la possession de soi, la mortification, le renoncement, la patience, la chasteté, toutes vertus bien nécessaires et que nous devons cultiver : voilà sa partie positive, les fruits qu'elle doit produire et que beaucoup ne portent pas, par omission. On ne pèche peut-être par contre la tempérance, mais cette vertu reste stérile en nous, parce qu'elle ne vit pas et ne se développe point.

* *

Nous croyons avoir assez montré l'importance des omissions dans la vie chrétienne. Beaucoup, sans doute, sont inconscientes ; il importe d'en instruire les fidèles. Quant aux autres, il faut attirer l'attention sur leur importance. Si beaucoup de chrétiens ne paraissent pas valoir plus que les autres, au dire de l'incroyant, c'est souvent à cause de leurs omissions. Ils ne font pas ce qu'ils devraient faire.

Le remède consiste dans un enseignement plus fréquent de la partie positive de la morale chrétienne, la plus importante et la plus éducative ; il ne suffirait pas de rappeler seulement ce qui est interdit ; il faut insister sur ce qui est prescrit et qu'on doit faire, comme Jésus dans l'Evangile ; car c'est précisément à cause de cela que l'Evangile rend un son plus parfait et plus efficace que celui des manuels de morale : il montre le but, invite au progrès et propose un idéal de véritable perfection.

Le droit civil ne sanctionne guère d'omissions, en dehors de celles des fonctionnaires. Pourtant, dans le nouveau code pénal, art. 62 et 63, il regarde comme un *délit* le fait de ne pas porter secours à un blessé ou un malade gravement atteint et de ne pas coopérer à la sécurité publique, quand on le peut. Il faut se féliciter de voir conférer ainsi un statut légal à un point important de la morale chrétienne qui condamne l'*omission* d'un devoir prescrit par un commandement *positif*.

F. GIRERD, M. S. C.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

LES FALACHAS

Q. — A l'occasion des découvertes de documents anciens au bord de la Mer Morte, j'ai vu mentionnés les « Falachas ». Qu'étaient-ce donc que ces gens-là ? Y a-t-il quelque rapport entre eux et la secte mentionnée en Judée aux environs du Ier siècle ?

R. — Ce sont les Juifs d'Abyssinie. Mais leur histoire vaut d'être racontée.

I. Origine. — Les Falachas habitent les provinces au Nord et à l'Ouest du grand lac Tana ; ils seraient encore au nombre d'environ 200.000. Ils ignorent naturellement l'hébreu et ne parlent que l'amharique ou le géez. Les Abyssins leur ont donné le nom de *Falachas*, qui signifie « *émigrants* », mais entre eux, ils s'appellent simplement « la maison d'Israël » ou simplement « Israël ». Le terme « Juif » leur est inconnu.

D'après leurs propres traditions, ils auraient abandonné Jérusalem au VIIIe siècle av. J.-C., à la suite de Menilek, descendant de Salomon et de la reine de Saba. Après un long séjour sur les côtes de la Mer Rouge, durant lequel ils se seraient livrés au commerce, ils auraient immigré en Ethiopie. Selon d'autres légendes, ils descendraient des Juifs emmenés en captivité par Salmanazar (II Reg., XVII, 6 ; XVIII, 11) à moins qu'il ne s'agisse des Juifs qui ont fui la Palestine lors de la prise de Jérusalem par Vespasien et Titus. Joseph Halévy, qui les visita il y a un siècle, rapporte assez justement l'origine des Falachas à un fait historique plus proche de nous. Dhu-Nuwas, un roi du Yémen au VIe siècle, pratiquait la religion juive et, avec lui, la majeure partie de son peuple. Parce qu'il persécutait les chrétiens du Nadjran, un prince éthiopien, Kaled, lui déclara la guerre, le tua et emmena en captivité les Yéménites juifs. Ce sont ces exilés qui se seraient perpétués sous le nom de Falachas. Cette opinion semble de beaucoup la plus probable.

L'histoire des Falachas en Abyssinie, les persécutions qu'ils ont subies de la part des Musulmans et des Chrétiens monophysites, importe ici assez peu. Ce qui est à souligner, c'est la persistance d'une communauté juive, depuis le VIe siècle ap. J.-C. ; communauté qui ne connaît rien du Judaïsme postérieur et qui a gardé sa fidélité à la Loi.

II. La vie quotidienne. — En nombre de points les Falachas ont subi l'influence des Abyssins au milieu desquels ils vivent. Leurs habitations sont les mêmes et ils usent des mêmes dialectes. La nourriture est semblable, sauf qu'ils repoussent la viande crue, mets favori du pays. Le costume est plutôt celui des chrétiens. La femme est placée sur le même rang que l'homme et elle n'est jamais reléguée à la maison. La monogamie est d'ailleurs de règle et les divorces sont rares. Les Falachas pratiquent surtout l'agriculture, et refusent de se livrer au commerce. L'éducation des enfants consiste à leur apprendre à lire dans la Bible et à connaître un certain nombre de prières. Les prêtres doivent contracter mariage, mais les secondes noces leur sont interdites. C'est à eux qu'il appartient d'offrir les sacrifices ; une part de l'animal immolé leur est toujours réservée.

Par suite de l'obligation où ils sont d'observer les lois bibliques de pureté, les villages de ces Juifs abyssins se trouvent toujours à proximité d'une rivière ou d'un lac. Une synagogue (*mesdjid*, c'est le mot arabe qui sert chez les musulmans à désigner la mosquée), se dresse sur la place principale ; une « maison de bains », un local s'y trouve adjoint où les fidèles peuvent avant la prière, se purifier de leurs impuretés légales. Ils ne se rasent pas la barbe et l'usage du tabac leur demeure interdit. Les prêtres reçoivent la dîme des céréales et le premier-né des troupaux. Chose curieuse, il existe chez les Falachas, vraisemblablement à l'imitation des chrétiens qui les entourent, des couvents de « moines » et de « nonnes » qui vivent en commun. Ils s'astreignent à ne consommer que les viandes rituellement pures qui peuvent être offertes en sacrifice.

III. Religion. — Le pur Mosaïsme est toujours demeuré la religion des Falachas. Il est basé sur une version éthiopienne du Pentateuque, car ils ne connaissent rien du texte hébreu biblique et ne possèdent aucun livre en hébreu. La Michnah et le Talmud leur sont inconnus. On observe cependant chez eux quelques rares pratiques que marquent un point de contact avec les Karaïtes, juifs arabes qui rejettent la Tradition, et les Samaritains. Ils suivent fidèlement les observances du Pentateuque, mais ne se préoccupent ni des Tephillim [1], ni des Mezuzot [2] et ils n'emploient pas le vêtement de prières avec ses quatre houppes rituelles. Ils ne célèbrent ni la fête des Purim en mémoire d'Esther, ni la Hanoukah qui rappelle la purification et la dédicace du second Temple par Judas Macchabée après sa victoire sur Antiochus Epiphane (24 décembre 165 av. J.-C.).

Le Sabbat est toujours observé de la façon la plus rigoureuse. Le vendredi soir les prêtres commencent les prières dans la synagogue. Les repas de la communauté se font d'ailleurs ce jour-là autant que possible dans le lieu même de la prière. Il y a défense le jour du sabbat de faire du feu et de traverser une rivière. La néoménie est sanctifiée par le jeûne du jour précédent. Quelques anciens noms de mois hébreux ont été conservés, mais le calendrier est celui du soleil.

Tous les ans la fête de la Pâque est célébrée et l'immolation de l'agneau pascal se fait le quatorzième jour de Nisan au coucher du soleil. Au repas pascal, les pains sans levain faits avec du froment sont d'obligation. La Pentecôte tombe le 12 du mois de Siwan (Mai-Juin). Les sept semaines du Lev. XXIII, 15, ne commencent à compter qu'à partir du dernier jour des festivités pascales. Cette fête rappelle pour les Falachas le jour où la Loi a été donnée à Israël. L'usage des trompettes a

[1] Phylactères que les Juifs portent sur le front et au bras gauche pendant la prière. Ce sont de petites boîtes qui renferment des textes bibliques.

[2] Petites boîtes que l'on fixe au linteau de la porte et qui contiennent un texte du Deutéronome et le nom du Tout-Puissant.

été gardé pour la fête du premier de l'an. Il est un jour d'expiation, mais en même temps de pardon. A la fête des Tabernacles les juifs abyssins ne construisent pas de cabanes de feuillage, mais ils usent de pains sans levain pendant sept jours. A cette fête des récoltes ils montent sur des montagnes pour y prier et y offrir des sacrifices. La destruction du premier Temple par Nabuchodonosor est commémorée du 1er au 9 Tammouz.

Comme le temple lui-même de Jérusalem, la synagogue des Falachas est formée par un Saint des Saint qui renferme à droite le Livre de la Loi sur une table et à gauche les vêtements sacrés du prêtre, les cendres de la vache rousse (Num., XIX) et l'eau de purification. Devant le sanctuaire se dresse un autel de 5 × 5 coudées, et une coudée de haut sur lequel les sacrifices sont offerts. La circoncision est pratiquée le huitième jour ainsi que l'excision, laquelle n'est pas mentionnée dans la Bible, mais contrairement à la pratique juive moderne, l'opérateur est une femme. Si ce huitième jour tombe un sabbat, la cérémonie est remise au neuvième jour. Un garçon premier-né ne peut épouser qu'une fille première-née. Lorsqu'un premier-né n'a pas été racheté par une somme d'argent, il est considéré comme un nazir. Le premier-né des animaux est donné au prêtre au bout d'un an.

Les Falachas ne connaissent pas le Lévirat (Ruth, IV). De la nourriture est apportée sur la tombe des défunts. Cette précaution doit être prise pour que l'âme ne soit pas retenue errante dans « la vallée de la mort ».

Les distinctions entre pur et impur sont toujours soigneusement observées, et, auprès de chaque habitation se trouve un local où la personne qui a contracté une impureté légale, peut prendre un bain. Les animaux sont abattus rituellement, la viande lavée et le sang soigneusement exprimé. Par contre les Falachas ne connaissent rien des prescriptions talmudiques basées sur Ex., XXIII, 19, qui prohibent tout mélange de viande et de lait.

Les Juifs abyssins regardent toujours les sacrifices comme une partie intégrante et même principale du culte divin. Ils offrent un jeune taureau aux néoménies, des ovins pour l'holocauste, le sacrifice pour le péché et le sacrifice pour le délit, l'agneau pour le sacrifice votif et le sacrifice de la moisson. Le sang des sacrifices est soigneusement recueilli et brûlé. Le sacrifice du bouc émissaire est toujours en usage. Le sacrifice de communion existe-t-il ? Aucun document n'en fait mention.

Il n'est pas question chez les Falachas d'un Messie quelconque. Ils admettent pourtant qu'à la fin des temps Jérusalem deviendra le centre religieux du monde.

En fait nous avons là un judaïsme archaïque, plus ancien apparemment que l'époque historique à laquelle il semble avoir pris naissance. Il représente peut-être la pratique juive dans une partie de la Diaspora, mais à la condition de se rappeler que les Juifs yéménites, devenus abyssins, ont subi un développement en vase clos et qu'ils ne se rattachent pas uniquement au Judaïsme palestinien.

IV. Hypothèses historiques. — Lorsqu'après son exploration en 1862, Joseph Halévy fixait au VIe siècle ap. J.-C., l'établissement des Falachas en Abyssinie, il ne faisait que marquer la dernière étape de leur voyage. Une question se posait qui n'a jamais été abordée d'une façon sérieuse. A quelle date ces juifs abyssins ont-ils quitté la Palestine et se sont-ils éloignés pour toujours de Jérusalem ? Car enfin, il convient de le noter, si le Yémen s'était rallié au Judaïsme, cette conversion ne datait pas de Dhu-Nuwas († 525) puisque c'est au contraire la mort de ce dernier roi qui a amené la disparition du Judaïsme en cette contrée. Il faut donc admettre que, depuis de longues années, de nombreuses colonies juives s'étaient établies en Arabie et s'étaient déplacées jusque dans le Sud. Mahomet les a connues à la Mecque et, en 622, lors de l'Hégire il les a rencontrées installées à Médine et dans les meilleurs oasis du Hedjaz. En face des Bédouins ils étaient des civilisés, les gens de la science et du livre.

Nous n'avons pas de documents qui puissent nous préciser la date de l'établissement des Juifs en Arabie. Cependant d'après certains passages de la Michnah (Shab., VI, 6 ; Ohalot, XVIII, 10) nous pouvons conclure à la présence des Juifs en Arabie peu de temps après la destruction du second Temple à Jérusalem (70 ap. J.-C.). On sait que lors de la première révolte sous Vespasien et Titus, des Juifs fuyant la Ville Sainte menacée d'encerclement, s'étaient réfugiés dans la forteresse de Masada sur la côte sud-ouest de la Mer Morte. Ce pan-érémos a toujours été le refuge des hors-la-loi et lors de la seconde révolte sous Hadrien (130-135), Bar-Kokéba y avait des postes de guérillas. De Masada en Arabie, en passant par le sud de la Mer Morte et la dépression de l'Araba, la distance n'est pas considérable et les fuyards pouvaient aisément s'y réfugier. Les immigrants emportaient avec eux, non seulement leurs livres saints, mais aussi leurs traditions propres, certains clans se glorifiaient de leur sacerdoce et prétendaient descendre des Aaronides. Ils n'avaient ni le Talmud ni la Michnah qui n'existaient pas encore, mais ils avaient déjà subi ce gauchissement du Judaïsme post-exilique qui, négligeant les thèses universalistes des Prophètes, se réfugie dans une religion légaliste où l'accent se trouve mis d'un côté sur une observance servile de préceptes périmés et de l'autre sur un nationalisme étroit et souvent exacerbé. D'après les légendes arabes qui semblent bien avoir un fond de vérité, la conversion du Yémen au Judaïsme daterait d'Abu Karib (fin du IIIe siècle). Ce conquérant yéménite s'étant emparé de Médine grâce à deux rabbins Kacab et Asad, aurait adhéré au Judaïsme, lui et son armée, c'est-à-dire son peuple.

A cette date les Juifs d'Arabie ne pouvaient connaître le Talmud inexistant et ainsi s'explique le fait que les Falachas, transplantés en une Abyssinie lointaine, l'ignorant totalement, n'en ont pas subi l'influence.

Certaines considérations conduiraient peut-être à faire admettre qu'une autre diaspora a pu exercer son influence sur la mentalité des Juifs du Yémen et par conséquent sur celle des Falachas. Les exilés de Mésopotamie ont toujours pensé qu'un culte authentique ne pouvait être rendu à Yahweh que dans le Temple de Jérusalem, et la Loi de l'unité de sanctuaire semble bien leur donner raison. Chez eux les synagogues se sont multipliées, mais elles ne sont que des lieux de prières. En Égypte au con-

traire, qu'il s'agisse d'Eléphantine ou de Léontopolis, les Juifs n'hésitent pas à créer de véritables sanctuaires avec des prêtres de race sacerdotale pour les desservir. Le temple de Léontopolis, fondé par Onias IV sous Ptolémée VI Philometor (181-146 av. J.-C.), était construit exactement sur le plan de celui de Jérusalem ; on y offrait des sacrifices et ses prêtres étaient reconnus comme ayant le droit d'officier dans le Temple de la Ville Sainte. Léontopolis n'a été détruit que par Vespasien en 70, lors de la révolte juive. Ainsi la Diaspora égyptienne, contrairement à celle de Mésopotamie, n'a pas hésité malgré la défaveur des scribes et des docteurs de Jérusalem, à se créer des sanctuaires, elle les a considérés comme authentiques et légaux, et elle a jugé que c'était le seul moyen de garder la fidélité à l'ensemble de la Loi mosaïque.

Les Falachas s'apparentent à ce groupe puisque leurs lieux de prières, construits sur le plan du sanctuaire national, comportent un Saint des Saints, où un exemplaire de la Thora remplace l'Arche d'Alliance, un parvis d'Israël et un parvis des femmes. Comme à Jérusalem un autel des holocaustes s'élève devant le Saint des Saints. Ils y offrent des sacrifices, ce à quoi se refuse le Judaïsme palestinien. Il est d'ailleurs à remarquer que les Falachas ne célèbrent pas la fête des Purim qui est d'origine mésopotamienne, et que certaines de leurs pratiques rappellent les pratiques samaritaines que les Judéo-Araméens d'Eléphantine ne méprisaient pas.

A notre avis les Falachas représentent donc un Judaïsme authentique qui date du Ier siècle de l'ère chrétienne. Il a déjà durci les observances du Pentateuque, il est remarquable par sa fidélité à la Thorah, mais il a subi, semble-t-il, l'influence de la Diaspora égyptienne. Des savants l'ont étudié, mais de trop loin. Il serait souhaitable qu'un observateur s'attache aux différents clans des Falachas et s'astreigne à revoir de près leur Bible, leurs apocryphes, leurs prières et surtout les pratiques religieuses qui conditionnent leur vie quotidienne. Notre connaissance du Judaïsme au premier siècle du Christianisme y gagnerait beaucoup.

Albert Vincent.

Q. — En discutant entre confrères, j'ai soutenu la thèse de l'effet rétroactif de nos prières en vue du salut de personnes déjà mortes. Et l'un d'eux m'a répondu en souriant : « Vous priez peut-être pour la conversion de S. Augustin ! » A mon avis, cette boutade ne change rien à ma thèse, et nous serions heureux de savoir ce que pense l'*Ami*.

R. — Cette question est, en effet, très intéressante, et ce n'est pas la boutade de votre confrère qui peut en supprimer la valeur doctrinale et la portée pratique.

Il est bien évident, tout d'abord, qu'il ne s'agit nullement de nier la doctrine catholique de l'état de terme définitif dans lequel la mort fait entrer les âmes. Le jugement prononcé ne saurait être remis en question, et il demeure sans appel. Mais c'est de toute autre chose qu'il s'agit. Pour apprécier équitablement la thèse de l'effet rétroactif de la prière (et on peut l'étendre aux bonnes œuvres, aux satisfactions, aux mérites), il faut l'envisager au point de vue non du temps dans lequel se déroulent les événements humains, mais de l'éternité qui est la mesure de Dieu. Dans le temps, les événements se succèdent et une fois glissés dans le passé, aucune puissance ne saurait les modifier ou les supprimer. Mais, vus de l'éternité divine, ils ne présentent plus nécessairement entre eux les liens de connexion qui paraissent s'affirmer dans le temps. On connaît la définition donnée par Boèce de l'éternité : *interminabilis vitæ tota simul et perfecta possessio.* Ainsi, conclut S. Thomas commentant cette définition (Ia, q. 10, a. 1), « l'éternité se fait reconnaître à ces deux caractères : tout d'abord l'être dit éternel a une durée sans terme, c'est-à-dire n'ayant ni commencement ni fin, le mot *terme* se rapportant à l'un et à l'autre ; en second lieu, l'éternité elle-même n'offre pas de succession existant toute à la fois, dans l'indivisible ». En retenant cette notion fondamentale pour l'appliquer à la science divine des futurs contingents, il faudra dire avec S. Thomas :

Celui qui ne connaît un effet contigent que dans sa cause, n'a de lui qu'une connaissance conjecturale. Mais Dieu, lui, connaît tous les faits contingents non seulement comme contenus dans leurs causes ; il les connaît aussi selon que chacun d'eux est actuellement réalisé en lui-même. Et *bien que les faits contingents se réalisent tour à tour, Dieu ne les connaît pas en eux-mêmes tour à tour, comme nous pourrions le faire ; il les connaît simultanément, parce que sa connaissance, ainsi que son être, a pour mesure l'éternité.* Or l'éternité, bien que réalisée tout ensemble, comprend tout le temps... De sorte que tout ce qui se trouve dans le temps est éternellement présent à Dieu.. parce que son regard porte éternellement sur toutes choses telles qu'elles sont dans leur réalité présente... (Ia, q. 14, a. 13, trad. Sertillanges).

Et, plus loin (ad 3), le saint Docteur fait une application qui touche à la question présente :

Ce qui se réalise dans le temps n'est connu de nous que dans le temps et selon la loi du temps, c'est-à-dire successivement ; mais cela même est connu de Dieu dans l'éternité, qui est au-dessus du temps et ne subit pas ses contraintes. Il en résulte que les futurs contingents, qui nous apparaissent à nous uniquement comme tels, ne peuvent pas être certains pour nous ; mais ils le sont pour Dieu, dont les conceptions sont dans l'éternité, hors la loi du temps.

Ainsi donc, rien n'empêche que Dieu, qui de son éternité, transcendante par rapport au temps, voit se dérouler dans un présent immuable, tous les événements humains et considère les prières, les mérites, les bonnes œuvres qui lui seront offertes pour la conversion d'un pécheur déjà paru à son tribunal, ait déjà tenu compte de ces interventions pour en appliquer le fruit au défunt. A coup sûr, avant la mort de celui-ci. Dieu « peut donc ordonner ses interventions actuelles d'après ses prévisions des temps à venir et aujourd'hui préparer les voies aux saints du XXIe siècle. Il peut donner aujourd'hui, à un homme qui expire, les grâces qu'il voit déjà sollicitées par toutes les prières, futures pour nous, présentes pour lui, que son épouse ou ses enfants lui offriront après sa mort » (Mgr Chollet, *Nos morts*, Paris, 1908).

En soi, rien ne s'opposerait à ce que vous priiez pour la conversion de S. Augustin ; mais votre acte n'aurait pratiquement aucune signification réelle et aucun effet : cette conversion est chose faite et

onnue de tous. La thèse de l'effet rétroactif de la rière a sa raison d'être dans les cas où l'incertitude du salut d'un être cher sollicite, après sa ort, notre intervention charitable.

* *

Nous n'avons basé notre réponse que sur la donée philosophique de l'éternité. Nous pourrions la stifier par l'Ecriture et la Liturgie.

L'*Ecriture*, dès le Protévangile indique nettement e le salut des hommes pourra être réalisé grâce x mérites du Messie *futur :* cette idée du Messie tur, rédempteur des hommes, est entretenue dans peuple de Dieu :

Cette paix avec Dieu, à laquelle tendait sa vie norale, Israël l'attendait surtout de l'avenir. En effet, rmi les biens de l'époque messianique entrait la réission des péchés (Is., IV, 3 et XXXIII, 24 ; Jer., XXXI, et XXXIII, 8). Par où il faut entendre, avec l'exempn de la vindicte divine, un état intérieur de sainteté i rendrait enfin le peuple élu digne de sa vocation z., XXXVI, 24-25 ; Os., II, 16-21).

Au lieu de reporter l'origine de cette grâce à la seule iséricorde, Isaïe (LIII, 1-12) l'attribue aux souffrances piatoires d'un « serviteur » de Jahvé, qu'il représente mme une victime innocente broyée pour les crimes peuple et lui obtenant le pardon par la vertu de n sacrifice. Haute et mystérieuse figure dont la criue admet de plus en plus que les traits ne peuvent nvenir qu'au Messie... Dès là qu'il aurait suffi de elques justes pour préserver Sodome (Gen., XVIII, 33) rien d'étonnant à ce que le juste par excellence ocure aux siens le même bienfait (J. Rivière, art. *édemption*, dans *D.T.C*, XIII, 1926).

En bref, le Christ est le « nouvel Adam », le ef du genre humain, récapitulant en lui tout le nre humain, dont il tient la place. D'où il suit e, de même que tous les hommes, en Adam péant et frappé du châtiment, ont péché, ont été umis à une dette de peine ; ainsi, en Jésus-Christ uffrant, réparant l'injure faite à Dieu par le ché et récupérant les biens perdus, tout le genre main lui-même, par son Chef et en son Chef om., VIII, 3 ; Phil., II, 7 ; Hebr., II, 17), subit peine, paie sa dette, répare l'offense faite à eu, et est restauré dans l'amitié de Dieu, qu'il ait perdue en Adam. Ainsi donc, « la Rédempn est universelle et son influence bienfaisante tend rétroactivement jusqu'aux premiers temps l'humanité » (Capéran, *Le Problème du salut s Infidèles*, Essai historique, p. 574).

La vertu sanctificatrice de la rédemption par le rist agit donc rétroactivement sur les générans antérieures, parce que Dieu l'a prévue et en plique par avance les mérites. Parlant des sacrents de l'Ancienne Loi, le décret *pro Armenis* clare qu' « ils ne causaient pas la grâce, mais la uraient comme un résultat de la passion du rist » (*non causabant gratiam, sed eam solum passionem Christi dandam esse figurabant*) : le décret *pro Jacobitis* enseigne que les rites rés de l'A. T., sacrifices, sacrements, cérémos « désignent d'avance le médiateur de Dieu et hommes, J.-C. N.-S. » (*mediatorum Dei et hoinum, J. C. D. N... præsignaverunt*), (Denz.-nn. ; n. 695, 711) Le Magistère fait ici écho à doctrine de S. Thomas, IIIa, q. 62, a. 6 : « Les ciens étaient justifiés, comme nous, par la foi à la passion du Christ. Les sacrements de la Loi ancienne étaient comme des protestations de cette foi, en tant qu'ils signifiaient la passion du Christ et ses effets... (Ils) n'avaient en eux aucune vertu capable de conférer la grâce justifiante ; ils se bornaient à signifier la foi par laquelle on était justifié. » (Cf. Ia-IIae, q. 103, a. 1, 2).

Si la passion du Christ a pu avoir cet effet rétroactif, pourquoi nos prières ne pourraient-elles avoir un effet semblable, puisque Dieu les connaît d'avance et d'avance peut en appliquer la vertu d'impétration.

La *Liturgie* vient confirmer cette doctrine consolante. Nous avons tout à l'heure prononcé le nom de Mgr Chollet. Laissons-lui la parole : *adhuc defunctus loquitur...*

Lisez les prières de l'Offertoire ou celles de l'Absoute. L'Eglise y parle comme si le sort de l'âme n'était pas décidé encore, comme si le jugement n'était pas commencé, ni la sentence prononcée... Evidemment, si l'on s'en tient aux seules considérations tirées du temps, au moment où l'Eglise récite les invocations de l'Offertoire ou de l'Absoute, l'âme a paru au Tribunal du Souverain Juge, la sentence a été portée, le sort est jeté et déjà la destinée éternelle de cette âme est commencée... L'Eglise sait que la sentence prononcée est irrévocable et que Dieu ne la rapporte jamais. Toute prière pour faire revenir Dieu de sa sentence serait donc vaine.

Que prétend donc l'Eglise ? Elle se reporte par une sorte de fiction au moment qui précède le jugement, c'est-à-dire à la minute suprême où les âmes sont encore dans la lutte, dans l'agonie, disputées entre le lion infernal qui veut les dévorer et l'archange qui veut les conduire dans le séjour de lumière, et de là elle supplie Dieu d'accepter ses prières et ses hosties de louange et, en retour, d'accorder aux âmes dont elle fait mémoire les grâces de foi et de repentir qui les délivreront de la mort éternelle, des peines de l'enfer, des morsurses du lion, des ténèbres de l'abîme.

Or, il ne serait pas digne de l'Eglise de se livrer à une telle fiction, si le geste était inutile et si l'âme ne devait en tirer aucun profit. La réalité, c'est que l'Eglise, en se plaçant ainsi, par une sorte de retour sur le passé, au moment de l'agonie finale et en intercédant pour celui qui va paraître devant Dieu, sait que ses prières actuelles ont été vraiment présentes à Dieu, à l'heure de cette agonie, que Dieu les a considérées et qu'il a pu, dans sa miséricorde, s'en inspirer dans sa conduite envers l'âme.

L'Eglise, sans doute, ne demande pas à Dieu de ne pas condamner le pécheur impénitent — ce serait une impiété et une injustice — mais elle le conjure de donner à ce pécheur le mérite de « la foi chrétienne », des grâces efficaces de repentir, à la faveur desquelles cet homme contrit et revenu à Dieu pourra passer de la mort à la vie promise à Abraham et à sa postérité.

L'Eglise fait ce que nous conseillons aux personnes en deuil ; elle prie, elle offre après coup des hosties de louanges et des sacrifices expiatoires à la bonté divine, assurée que, par une anticipation bienveillante, Dieu en aura tenu compte aux derniers instants du chrétien expirant (*op. cit.*, p. 352-356).

Dans le *De novissimis* (Rome, 1903, p. 108) Billot donne une interprétation différente de la prière de l'Eglise. On pourra s'y reporter ; mais on constatera que les deux interprétations loin de se contredire, peuvent se superposer et se compléter [1].

A. MICHEL.

[1] Que cet article soit l'occasion de donner un témoignage de reconnaissance à l'archevêque défunt et de redire son mérite comme théologien. Professeur à la fa-

traire, qu'il s'agisse d'Eléphantine ou de Léontopolis, les Juifs n'hésitent pas à créer de véritables sanctuaires avec des prêtres de race sacerdotale pour les desservir. Le temple de Léontopolis, fondé par Onias IV sous Ptolémée VI Philometor (181-146 av. J.-C.), était construit exactement sur le plan de celui de Jérusalem ; on y offrait des sacrifices et ses prêtres étaient reconnus comme ayant le droit d'officier dans le Temple de la Ville Sainte. Léontopolis n'a été détruit que par Vespasien en 70, lors de la révolte juive. Ainsi la Diaspora égyptienne, contrairement à celle de Mésopotamie, n'a pas hésité malgré la défaveur des scribes et des docteurs de Jérusalem, à se créer des sanctuaires, elle les a considérés comme authentiques et légaux, et elle a jugé que c'était le seul moyen de garder la fidélité à l'ensemble de la Loi mosaïque.

Les Falachas s'apparentent à ce groupe puisque leurs lieux de prières, construits sur le plan du sanctuaire national, comportent un Saint des Saints, où un exemplaire de la Thora remplace l'Arche d'Alliance, un parvis d'Israël et un parvis des femmes. Comme à Jérusalem un autel des holocaustes s'élève devant le Saint des Saints. Ils y offrent des sacrifices, ce à quoi se refuse le Judaïsme palestinien. Il est d'ailleurs à remarquer que les Falachas ne célèbrent pas la fête des Purim qui est d'origine mésopotamienne, et que certaines de leurs pratiques rappellent les pratiques samaritaines que les Judéo-Araméens d'Eléphantine ne méprisaient pas.

A notre avis les Falachas représentent donc un Judaïsme authentique qui date du Ier siècle de l'ère chrétienne. Il a déjà durci les observances du Pentateuque, il est remarquable par sa fidélité à la Thorah, mais il a subi, semble-t-il, l'influence de la Diaspora égyptienne. Des savants l'ont étudié, mais de trop loin. Il serait souhaitable qu'un observateur s'attache aux différents clans des Falachas et s'astreigne à revoir de près leur Bible, leurs apocryphes, leurs prières et surtout les pratiques religieuses qui conditionnent leur vie quotidienne. Notre connaissance du Judaïsme au premier siècle du Christianisme y gagnerait beaucoup.

Albert VINCENT.

Q. — En discutant entre confrères, j'ai soutenu la thèse de l'effet rétroactif de nos prières en vue du salut de personnes déjà mortes. Et l'un d'eux m'a répondu en souriant : « Vous priez peut-être pour la conversion de S. Augustin ! » A mon avis, cette boutade ne change rien à ma thèse, et nous serions heureux de savoir ce que pense l'*Ami*.

R. — Cette question est, en effet, très intéressante, et ce n'est pas la boutade de votre confrère qui peut en supprimer la valeur doctrinale et la portée pratique.

Il est bien évident, tout d'abord, qu'il ne s'agit nullement de nier la doctrine catholique de l'état de terme définitif dans lequel la mort fait entrer les âmes. Le jugement prononcé ne saurait être remis en question, et il demeure sans appel. Mais c'est de toute autre chose qu'il s'agit. Pour apprécier équitablement la thèse de l'effet rétroactif de la prière (et on peut l'étendre aux bonnes œuvres, aux satisfactions, aux mérites), il faut l'envisager au point de vue non du temps dans lequel se déroulent les événements humains, mais de l'éternité qui est la mesure de Dieu. Dans le temps, les événements se succèdent et une fois glissés dans le passé, aucune puissance ne saurait les modifier ou les supprimer. Mais, vus de l'éternité divine, ils ne présentent plus nécessairement entre eux les liens de connexion qui paraissent s'affirmer dans le temps. On connaît la définition donnée par Boèce de l'éternité : *interminabilis vitæ tota simul et perfecta possessio*. Ainsi, conclut S. Thomas commentant cette définition (Ia, q. 10, a. 1), « l'éternité se fait reconnaître à ces deux caractères : tout d'abord l'être dit éternel a une durée sans terme, c'est-à-dire n'ayant ni commencement ni fin, le mot *terme* se rapportant à l'un et à l'autre ; en second lieu, l'éternité elle-même n'offre pas de succession existant toute à la fois, dans l'indivisible ». En retenant cette notion fondamentale pour l'appliquer à la science divine des futurs contingents, il faudra dire avec S. Thomas :

Celui qui ne connaît un effet contigent que dans sa cause, n'a de lui qu'une connaissance conjecturale. Mais Dieu, lui, connaît tous les faits contingents non seulement comme contenus dans leurs causes ; il les connaît aussi selon que chacun d'eux est actuellement réalisé en lui-même. Et *bien que les faits contingents se réalisent tour à tour, Dieu ne les connaît pas en eux-mêmes tour à tour, comme nous pourrions le faire ; il les connaît simultanément, parce que sa connaissance, ainsi que son être, a pour mesure l'éternité*. Or l'éternité, bien que réalisée tout ensemble, comprend tout le temps... De sorte que tout ce qui se trouve dans le temps est éternellement présent à Dieu.. parce que son regard porte éternellement sur toutes choses telles qu'elles sont dans leur réalité présente... (Ia, q. 14, a. 13, trad. Sertillanges).

Et, plus loin (ad 3), le saint Docteur fait une application qui touche à la question présente :

Ce qui se réalise dans le temps n'est connu de nous que dans le temps et selon la loi du temps, c'est-à-dire successivement ; mais cela même est connu de Dieu dans l'éternité, qui est au-dessus du temps et ne subit pas ses contraintes. Il en résulte que les futurs contingents, qui nous apparaissent à nous uniquement comme tels, ne peuvent pas être certains pour nous ; mais ils le sont pour Dieu, dont les conceptions sont dans l'éternité, hors la loi du temps.

Ainsi donc, rien n'empêche que Dieu, qui de son éternité, transcendante par rapport au temps, voit se dérouler dans un présent immuable, tous les événements humains et considère les prières, les mérites, les bonnes œuvres qui lui seront offertes pour la conversion d'un pécheur déjà paru à son tribunal, ait déjà tenu compte de ces interventions pour en appliquer le fruit au défunt. A coup sûr, avant la mort de celui-ci. Dieu « peut donc ordonner ses interventions actuelles d'après ses prévisions des temps à venir et aujourd'hui préparer les voies aux saints du XXIe siècle. Il peut donner aujourd'hui, à un homme qui expire, les grâces qu'il voit déjà sollicitées par toutes les prières, futures pour nous, présentes pour lui, que son épouse ou ses enfants lui offriront après sa mort » (Mgr Chollet, *Nos morts*, Paris, 1908).

En soi, rien ne s'opposerait à ce que vous priiez pour la conversion de S. Augustin ; mais votre acte n'aurait pratiquement aucune signification réelle et aucun effet : cette conversion est chose faite et

onnue de tous. La thèse de l'effet rétroactif de la rière a sa raison d'être dans les cas où l'incerti-ude du salut d'un être cher sollicite, après sa ort, notre intervention charitable.

* *

Nous n'avons basé notre réponse que sur la don-ée philosophique de l'éternité. Nous pourrions la stifier par l'Ecriture et la Liturgie.

L'*Ecriture*, dès le Protévangile indique nettement ue le salut des hommes pourra être réalisé grâce ux mérites du Messie *futur :* cette idée du Messie tur, rédempteur des hommes, est entretenue dans peuple de Dieu :

Cette paix avec Dieu, à laquelle tendait sa vie nor-ale, Israël l'attendait surtout de l'avenir. En effet, rmi les biens de l'époque messianique entrait la ré-ission des péchés (Is., IV, 3 et XXXIII, 24 ; Jer., XXXI, et XXXIII, 8). Par où il faut entendre, avec l'exemp-n de la vindicte divine, un état intérieur de sainteté i rendrait enfin le peuple élu digne de sa vocation z., XXXVI, 24-25 ; Os., II, 16-21).

Au lieu de reporter l'origine de cette grâce à la seule iséricorde, Isaïe (LIII, 1-12) l'attribue aux souffrances piatoires d'un « serviteur » de Jahvé, qu'il représente mme une victime innocente broyée pour les crimes peuple et lui obtenant le pardon par la vertu de n sacrifice. Haute et mystérieuse figure dont la cri-ue admet de plus en plus que les traits ne peuvent nvenir qu'au Messie... Dès là qu'il aurait suffi de elques justes pour préserver Sodome (Gen., XVIII, 33) rien d'étonnant à ce que le juste par excellence ocure aux siens le même bienfait (J. Rivière, art. *édemption*, dans *D.T.C*, XIII, 1926).

En bref, le Christ est le « nouvel Adam », le ef du genre humain, récapitulant en lui tout le nre humain, dont il tient la place. D'où il suit e, de même que tous les hommes, en Adam pé-ant et frappé du châtiment, ont péché, ont été umis à une dette de peine ; ainsi, en Jésus-Christ uffrant, réparant l'injure faite à Dieu par le ché et récupérant les biens perdus, tout le genre main lui-même, par son Chef et en son Chef om., VIII, 3 ; Phil., II, 7 ; Hebr., II, 17), subit peine, paie sa dette, répare l'offense faite à eu, et est restauré dans l'amitié de Dieu, qu'il ait perdue en Adam. Ainsi donc, « la Rédemp-n est universelle et son influence bienfaisante étend rétroactivement jusqu'aux premiers temps l'humanité » (Capéran, *Le Problème du salut s Infidèles*, Essai historique, p. 574).

La vertu sanctificatrice de la rédemption par le rist agit donc rétroactivement sur les généra-ns antérieures, parce que Dieu l'a prévue et en plique par avance les mérites. Parlant des sacre-nts de l'Ancienne Loi, le décret *pro Armenis* clare qu' « ils ne causaient pas la grâce, mais la uraient comme un résultat de la passion du rist » (*non causabant gratiam, sed eam solum passionem Christi dandam esse figurabant*) ; le décret *pro Jacobitis* enseigne que les rites rés de l'A. T., sacrifices, sacrements, cérémo-s « désignent d'avance le médiateur de Dieu et hommes, J.-C. N.-S. » (*mediatorum Dei et ho-mum, J. C. D. N... præsignaverunt*), (Denz.-nn. ; n. 695, 711) **Le Magistère fait ici écho à doctrine de S. Thomas, III**^{a}**, q. 62, a. 6 : « Les ciens étaient justifiés, comme nous, par la foi** à la passion du Christ. Les sacrements de la Loi ancienne étaient comme des protestations de cette foi, en tant qu'ils signifiaient la passion du Christ et ses effets... (Ils) n'avaient en eux aucune vertu capable de conférer la grâce justifiante ; ils se bornaient à signifier la foi par laquelle on était justifié. » (Cf. I^{a}-II^{ae}, q. 103, a. 1, 2).

Si la passion du Christ a pu avoir cet effet rétroactif, pourquoi nos prières ne pourraient-elles avoir un effet semblable, puisque Dieu les connaît d'avance et d'avance peut en appliquer la vertu d'impétration.

La *Liturgie* vient confirmer cette doctrine consolante. Nous avons tout à l'heure prononcé le nom de Mgr Chollet. Laissons-lui la parole : *adhuc defunctus loquitur...*

Lisez les prières de l'Offertoire ou celles de l'Absoute. L'Eglise y parle comme si le sort de l'âme n'était pas décidé encore, comme si le jugement n'était pas commencé, ni la sentence prononcée... Evidemment, si l'on s'en tient aux seules considérations tirées du temps, au moment où l'Eglise récite les invocations de l'Offertoire ou de l'Absoute, l'âme a paru au Tribunal du Souverain Juge, la sentence a été portée, le sort est jeté et déjà la destinée éternelle de cette âme est commencée... L'Eglise sait que la sentence prononcée est irrévocable et que Dieu ne la rapporte jamais. Toute prière pour faire revenir Dieu de sa sentence serait donc vaine.

Que prétend donc l'Eglise ? Elle se reporte par une sorte de fiction au moment qui précède le jugement, c'est-à-dire à la minute suprême où les âmes sont encore dans la lutte, dans l'agonie, disputées entre le lion infernal qui veut les dévorer et l'archange qui veut les conduire dans le séjour de lumière, et de là elle supplie Dieu d'accepter ses prières et ses hosties de louange et, en retour, d'accorder aux âmes dont elle fait mémoire les grâces de foi et de repentir qui les délivreront de la mort éternelle, des peines de l'enfer, des morsurses du lion, des ténèbres de l'abîme.

Or, il ne serait pas digne de l'Eglise de se livrer à une telle fiction, si le geste était inutile et si l'âme ne devait en tirer aucun profit. La réalité, c'est que l'Eglise, en se plaçant ainsi, par une sorte de retour sur le passé, au moment de l'agonie finale et en intercédant pour celui qui va paraître devant Dieu, sait que ses prières actuelles ont été vraiment présentes à Dieu, à l'heure de cette agonie, que Dieu les a considérées et qu'il a pu, dans sa miséricorde, s'en inspirer dans sa conduite envers l'âme.

L'Eglise, sans doute, ne demande pas à Dieu de ne pas condamner le pécheur impénitent — ce serait une impiété et une injustice — mais elle le conjure de donner à ce pécheur le mérite de « la foi chrétienne », des grâces efficaces de repentir, à la faveur desquelles cet homme contrit et revenu à Dieu pourra passer de la mort à la vie promise à Abraham et à sa postérité.

L'Eglise fait ce que nous conseillons aux personnes en deuil ; elle prie, elle offre après coup des hosties de louanges et des sacrifices expiatoires à la bonté divine, assurée que, par une anticipation bienveillante, Dieu en aura tenu compte aux derniers instants du chrétien expirant (*op. cit.*, p. 352-356).

Dans le *De novissimis* (Rome, 1903, p. 108) Billot donne une interprétation différente de la prière de l'Eglise. On pourra s'y reporter ; mais on constatera que les deux interprétations loin de se contredire, peuvent se superposer et se compléter [1].

A. Michel.

[1] Que cet article soit l'occasion de donner un témoignage de reconnaissance à l'archevêque défunt et de redire son mérite comme théologien. Professeur à la fa-

Q. — Dans ma paroisse — milieu populaire, 4 à 5.000 habitants — je risque de me trouver prochainement devant un cas embarrassant.

Un mariage est annoncé. D'après le bruit public, confirmé par les apparences, la future épouse sera mère très peu de temps après le mariage. S'il arrive que venant se confesser (elle ne l'a pas fait depuis un an) elle déclare n'avoir commis aucune faute contre le 6e commandement, le confesseur peut-il faire état de ce qu'il sait par les apparences physiques et par la rumeur publique, pour l'interroger et lui faire une monition ? Et en cas de persistance dans la dénégation, ne devra-t-il pas refuser l'absolution, interdire la sainte Communion et même détourner d'une réception sacrilège du mariage ?

C'est la lecture de votre article du 20 novembre 1952 qui me suggère de vous soumettre mon embarras.

R. — Le cas est assez sensiblement différent de celui qui était étudié dans l'article du 20 novembre. Ce qu'il en faut garder, c'est que seules les dispositions actuelles de la pénitente doivent être envisagées, dispositions qui doivent être présumées suffisantes, *jusqu'à preuve formelle du contraire*.

Au for externe, il est clair que rien, dans la situation décrite, ne peut entraîner une modification d'attitude du curé. Le fait, pour une jeune fille, d'être enceinte ne représente pas une contre-indication au mariage. Au contraire ! Et d'autre part, est strictement interdite toute façon de faire qui puisse apparaître comme une conséquence de ce qui s'est dit au confessionnal.

Il reste donc seulement à déterminer ce que doit faire le prêtre au confessionnal. Or, s'il est vrai que la sincérité de cette jeune fille est fort douteuse, s'il est encore plus vrai que le silence quasi constant des jeunes filles réputées légères, au confessionnal oblige à supposer une proportion assez forte de confessions insuffisantes, on ne peut cependant pas dire que le confesseur ait, dans ce cas précis, *l'évidence* d'une confession mauvaise. Cela semblera peut-être naïveté ; il est pourtant vrai que, si un doute est possible, le pénitent *doit* en bénéficier ; or, d'une part, une petite phrase : « elle sera mère peu de temps après le mariage »... suggère que la preuve *a posteriori* ne semble pas tout à fait superflue ; et, d'autre part, qu'on le veuille ou non, *savoir* une jeune fille enceinte n'équivaut pas littéralement à *savoir qu'elle a péché gravement*. Pour parler de « certitude morale » il faut juridiquement davantage ; or la Pénitence est un tribunal où le pénitent bénéficie au moins des mêmes avantages que tout accusé. J'ajoute qu'un curé ne peut jamais être absolument s qu'une de ses paroissiennes « ne s'est pas co fessée depuis un an ».

Il est vrai néanmoins que le confesseur a raiso de soupçonner une confession insuffisante et qu doit s'efforcer d'éviter un sacrilège. Peut-il, dan ce but, se servir de ce qu'il sait en dehors de confession ? Oui... dans toute la mesure où la co fession n'en prendra pas un caractère odieux. semble qu'ici une allusion directe à « l'état » la jeune fille — « ça se voit ! » — ne soit abs lument pas de mise. Peut-on faire allusion au « bruits » ? Pas sous la forme d'une accusation tout cas ! Il suffirait sans doute que la moniti paternelle, que le prêtre fera pour susciter meilleures dispositions, sous-entende qu'on n'e pas tout à fait ignorant de ce qui s'est dit, qu' est prêt à faire confiance à la pénitente, mais qu' désire très fort qu'elle ne bute pas sur une fau honte.

Pourra-t-il y avoir refus d'absolution ? Oui, les mauvaises dispositions de la Pénitente sont év dentes. Le refus d'absolution justifié avec douceu le confesseur déclarera évidemment illicite la Sain Communion : il ne peut faire plus et il se garde bien de laisser supposer qu'il « refuserait » si se présentait à la Table Sainte. Quant au mariag il n'est question ni de l'interdire... ni même de déconseiller ! Il suffira d'indiquer que l'on com promet tout son avenir en le recevant mal.

culté de théologie de Lille, sa thèse de doctorat sur la « Théorie de la lumière » (en latin : lumière de la raison naturelle, lumière de la foi, lumière de la gloire) marque le début de ses publications. On doit citer entre autres : *La morale stoïcienne en face de la morale chrétienne*, 1898 ; *De la notion d'ordre*, 1899 ; *La psychologie des élus*, 1900 ; *La psychologie du Christ*, 1903 ; *Nos morts : au ciel, au purgatoire*, 1905 ; *La psychologie des âmes du purgatoire*, 1924. Ajoutons qu'il a publié de nombreux articles dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* et dans le *D.T.C.* dont il fut un des premiers collaborateurs. Citons, parmi les plus importants : *Analogie*, *Animation*, *Aristotélisme de la scolastique*, *Boèce de Dacie*, *Cause*, *Certitude*, *Circumincession*, *Coaction* (liberté de), *Concupiscence*, *Conscience*, *Culte en général*, *Descartes*, *Destin*, *Discernement des esprits*, *Doute*. A ce moment (1910), il est nommé évêque de Verdun.

Mgr Chollet n'a jamais manqué une occasion de manifester sa sympathie à l'*Ami du Clergé* : « Je fais suivre attentivement l'*Ami*, nous écrivait-il y a quelques mois, et me fais rendre compte régulièrement de ses articles. »

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRE

Images de prêtre

DANS QUELQUES ROMANS

(*Deuxième série*)

On a pu voir, au cours de l'an dernier, à l'étal de toutes les librairies, un volumineux roman amé cain : **Le Cardinal**[1] de M. Henry Morton Robinso Est-il possible de résumer assez sobrement ce roma fleuve de 650 p., qui retrace toute une destinée, av une surabondance d'épisodes et un fourmillement personnages qui ne vont pas sans déconcerter un p le lecteur ?

Un jeune prêtre, Stephen Fermoyle, qui vient de te miner à Rome ses études théologiques, regagne s diocèse natal de Boston, aux Etats-Unis. Au cours la traversée, sur le *Vesuvio*, le commandant Gaetan Orselli, curieux type de marin intrépide et de dilettan un peu viveur, se lie d'amitié avec lui et, le derni soir du voyage, le contraint d'accepter en souvenir u anneau d'évêque monté d'une magnifique améthyste « Quand vous la porterez plus tard, dites une prièr à l'intention du Florentin mécréant qui vous l'a donné.

Est-ce un présage ? C'est le dernier des soucis d Stephen qui, avec une exquise fraîcheur de cœur, e tout entier maintenant à la joie de la famille retrouvé Humbles gens, mais si braves gens ! Son père, Deny

[1] In-8 (13 × 21,5), 654 p., 850 fr. Paris, Edition Mondiales, 1951.

Fermoyle, qui depuis vingt-cinq ans conduit le même ramway sur le même parcours, et qui ne manque jamais, chaque fois qu'il passe devant l'église, de saluer l'une invocation Celui qui y demeure... Sa mère Celia, i pieuse, et qui est toute tendresse et tout dévouement our ses enfants et son mari... Ses trois sœurs, Rita, ui est professeur au collège et s'est récemment fiancée u jeune docteur Byrne ; Florie, engagée comme comptable dans une firme d'automobiles, et dont le caractère e montrera souvent âpre et difficile ; Mona enfin, qui, la suite d'un amour contrarié, s'enfuira un jour du oyer pour courir d'assez tristes aventures... Ses frères, Georges, qui fait son droit avec un bel acharnement our devenir avocat, et Bernie, charmant garçon qui tudie le chant et rêve d'une carrière d'artiste... Et Stephen a encore une autre sœur, Ellen, qui se prépare prononcer ses premiers vœux au Carmel, mais qu'une anté trop fragile contraindra à revenir, un an plus ard, à la maison, « dévorée de tuberculose et de piété nystique ». Tous ces noms reparaîtront souvent dans a suite de ce roman. Dès que, dans la famille, quelqu'un aura besoin de sa présence, de son intervention, e son dévouement, Stephen accourt, toujours bon fils t bon frère. Jamais le sacerdoce ni aucune de ses utures ascensions n'amoindrira l'attachement fidèle et endre qu'il a pour les siens. Ce trait déjà lui gagne otre sympathie.

Mais c'est, naturellement, son ministère qui nous sera urtout retracé, tandis que se profileront, autour de la ienne, d'autres silhouettes de prêtres. Il est d'abord nvoyé comme vicaire à la paroisse Sainte-Margaret, ans la banlieue nord de Boston. Son curé, le Père William Monaghan, est un homme d'ordre, un administrateur, un rigoureux comptable qui, depuis dix ans, conomise âprement et entasse, non pas pour réparer on presbytère qui tombe en ruines, mais pour construire une école paroissiale. Cette école « comporterait rente salles de classe, une salle de gymnastique, un all pour les récréations, une chapelle pour les religieuses. Elle serait tout à fait moderne, ignifugée, dernier cri... » Quel rêve ! Mais nous sommes en Amérique...

Tout de suite le nouveau vicaire se donne avec zèle t simplicité à toutes ses tâches. Nous le voyons faire e catéchisme, entendre les confessions, former des enfants de chœur pour le service de l'autel, visiter les amilles, porter les sacrements aux infirmes et aux malades. Et chaque soir nous le trouvons penché sur un ouvrage de spiritualité dont il a entrepris la traduction : *La Scala d'Amore*, qui a pour auteur l'un de es anciens maîtres romains, celui que Stephen a le plus admiré et aimé, Mgr Quarenghi. Mais quel drame lorsque, son travail terminé et le manuscrit déposé dans es bureaux de l'archevêché, le jeune prêtre se présentera, sur convocation, devant son redoutable archevêque, e cardinal Glennon ! M. H. M. Robinson campe cet mportant personnage avec un humour amusé qui pourtant n'est pas sans respect. Il lui donne du volume, u teint, du tempérament, avec la plus large prodigalité. Si dans l'espèce humaine existaient les hiérarchies du monde angélique, Lawrence, cardinal Glennon, eût appartenu à l'ordre des Principautés, ou des Puissances, ou des Dominations. Peut-être même aux trois la fois. Sans doute, quand il se tient debout, il manque sa taille plusieurs centimètres, tandis que sa corpulence suggère qu'il doit peser quelques kilos de trop. Mais quand il est assis à son haut siège, derrière sa table de travail, il reprend tous ses avantages : il domine, il règne, il écrase. Il est l'Autorité même. Il e sent, pour gouverner, une grâce personnelle de quasi-infaillibilité. Il vit dans un état d'irritabilité chronique, que viennent entretenir, en foule, les soucis : d'abord l'administration accablante d'un diocèse qui est l'un des plus vastes du monde ; puis des troubles de santé, ces maux de tête affolants qui, la semaine dernière, ont fait prononcer à son médecin le mot d'hypertension ; enfin cette sourde mésentente avec le cardinal Giaccobi, secrétaire d'Etat de sa Sainteté.

On annonce donc, ce jour-là, à S. Em. le P. Stephen Fermoyle.

Le Cardinal regarda avec autant d'indifférence que de lassitude le jeune prêtre qui s'avançait vers lui. Ah ! oui, ce devait être le traducteur de ces essais élégants, mais parfaitement inutiles, sur le mysticisme. S. Em. n'avait aucun motif d'aversion pour le mysticisme ; tout simplement cette question ne le concernait pas, ne pouvait en aucune manière l'aider dans sa tâche. Il avait assez à faire pour tout organiser et financer, sans que de jeunes vicaires vinssent compliquer les choses avec des exigences personnelles, histoire d'explorer et de traduire les émotions de mystiques depuis longtemps morts et enterrés.

L'esprit positif du card. Glennon ne le prédispose guère à goûter les hautes spéculations de *La Scala d'Amore*. Billevesées, extravagances, à qui tout cela pourrait-il bien servir ? Il refuse l'*Imprimatur*, et annonce qu'il le retire de Sainte-Margaret pour l'envoyer dans la toute petite paroisse rurale de Stonebury, où il trouvera dans le curé, le P. Halley, « l'esprit le plus doux, mais aussi le plus pitoyable administrateur du diocèse de Boston ». C'est partout, à Stonebury, l'extrême pauvreté, à l'église, au presbytère, chez les habitants, des Canadiens français, qui autrefois travaillaient aux carrières, et maintenant que l'entreprise est abandonnée, vivent comme ils peuvent, misérablement. Stephen se démène, réorganise, entreprend. Son curé, qui est bien, comme on le lui avait dit, ce doux spirituel un peu perdu au milieu des contingences terrestres, le laisse faire et ne l'aide que par sa sainteté. D'ailleurs, il est usé de privations et s'en va vers sa pauvre fin.

Parmi les nombreux épisodes qui meublent ce vicariat de Stephen à Stonebury, il en est un, minime, mais touchant, qui nous montre comment l'auteur voit le sacerdoce, à travers le cœur simple d'un petit garçon. Nous reproduisons, en l'allégeant, cette page charmante.

Un samedi tropical du mois d'août, Stephen reçut une visite. Un garçon maigre et plein de taches de rousseur frappa à la grille.

— Jeremy ! s'exclama Stephen, Jeremy Splaine... Entre... Comment se comporte Sainte-Margaret ?

— Tu te rappelles la première messe que tu m'as servie ? Tu as jonglé avec le missel !

Ils se mirent à rire tous les deux.

— Vous nous manquez beaucoup, mon Père.

— A moi aussi, vous me manquez beaucoup. Vous étiez mes premiers garçons.

Jeremy mangea deux bols pleins d'airelles et reposa sa cuiller sur la table. S'il trouva maigre le menu, il n'en dit rien. Il avait autre chose en tête. Stephen s'en doutait un peu ; il laissa au garçon le temps de s'expliquer.

— Mon Père, fit Jeremy, je voudrais être prêtre.

Aveu timide, mais plein de la fierté d'être celui qui avait été choisi. Stephen aussi avait été timide quand il était allé se confier au Père O'Connor. « Quel âge as-tu, Stephen ? » avait demandé le prêtre. Il avait répondu : « Quatorze ans, bientôt quinze, mon Père. » Les rôles étaient changés :

— Quel âge as-tu, Jeremy ?

— Presque quinze ans, mon Père.

— Il y a longtemps que tu désires être prêtre ?

— Depuis le jour où j'ai gâché votre première messe.

Stephen connaissait la suite : un petit garçon porte le missel du côté de l'épître à celui de l'évangile. Le petit garçon rêve d'être l'officiant. C'est une vieille histoire. La jeunesse veut toujours suivre la trace d'un noble héros. Peut-être y a-t-il quelque chose de plus profond ?

— Faisons un tour, Jeremy. Je voudrais te faire visiter l'église.

Par une allée bordée d'érables, ils gagnèrent Saint-Pierre.

— Quelle idée te fais-tu de la vie du prêtre, Jeremy ?

— Eh bien, un prêtre est... sacré.

— Pourquoi sacré ?

— Parce qu'il touche le Corps de Notre-Seigneur chaque jour dans le Saint-Sacrement, et il désire être comme Notre-Seigneur... c'est-à-dire autant qu'il peut.

— Tu as raison. Et en quoi consiste cette ressemblance ?

— En ce qu'il aime les gens et leur pardonne.

— Il leur pardonne, pourquoi ? Et quoi ?

Très justement, Jeremy répondit :

— D'offenser Dieu et de le faire souffrir.

— Voyons, Jeremy, Dieu le Père étant parfait et tout-puissant ne peut pas souffrir.

— Mais son Fils, quand il s'est fait homme, a bien souffert.

Jeremy venait de mettre le doigt sur le point central du mystère de l'Incarnation, Stephen était ému. C'était bien.

Ils étaient arrivés. Ils s'agenouillèrent devant la grille de l'autel. Jeremy, en son cœur, demanda une grâce, puis il regarda autour de lui. Habitué à Sainte-Margaret, il paraissait désorienté devant la nudité et la pauvreté de Saint-Pierre.

— Ça paraît bien pauvre, dit-il en sortant de l'église.

— Tu aurais honte de servir Dieu dans une misérable paroisse ?

Jeremy réfléchit :

— Non, je ne crois pas.

Dernière épreuve cruelle peut-être, mais il fallait la tenter.

— Je vais te conduire auprès du Père Halley, c'est un grand homme.

Le jeune Jeremy entra dans la chambre qui sentait la vieillesse et la maladie. Il vit le lit de cuivre bosselé et un vieillard édenté soutenu par des oreillers. Stephen annonça :

— Père Halley, je vous présente Jeremy Splaine, un de mes premiers enfants de chœur.

Le vieux prêtre, en bavant, bredouilla une gentillesse. Stephen essuya la salive avec une serviette, tout en examinant Jeremy qui s'efforçait de faire bonne contenance malgré ce qu'il sentait, voyait, entendait. Le pauvre garçon tremblait, pâlissait. Etait-ce une erreur, une inutile cruauté de lui laisser voir ce qui l'attendait au bout de la route ?

Ned Halley parut répondre à cette question en élevant une main décharnée :

— Tu as la vocation !

La voix était la proclamation de celui qui voit plus loin que les autres, elle exprimait la joie de la sentinelle qui reconnaît un ami.

— C'est une vocation lumineuse. Que Dieu te bénisse !... Avance, ami. Avance avec confiance, pour glorifier Dieu.

Le P. Halley s'affaiblit de jour en jour. Et l'on continue d'être si pauvre au presbytère que le jeune vicaire, retrouvant tout à coup le souvenir du bijou que lui a offert le commandant Orselli, court le revendre chez un brocanteur, pour payer les visites du médecin et les remèdes. Par un curieux détour la belle améthyste épiscopale aboutit entre les mains du card. Glennon qui veut en connaître la provenance et lance sur la piste le chef de la police. On découvre que c'est Stephen le mystérieux vendeur. Le card. qui l'a mandé aussitôt, apprend de lui que le P. Halley est mourant. Ned Halley ! l'un de ses compagnons de séminaire, depuis l'enfance. Il accourt en hâte.

— Ned, murmura le cardinal, c'est moi, Larry.

Ned Halley ouvrit les yeux et articula :

— Eminence !

— Non, pas Eminence, Nedboy. Il n'y a plus d'Eminence, maintenant... C'est Larry, Larrybruck, tu te souviens ?

— Larrybruck !... Je savais que tu viendrais. Je t'ai attendu pour mourir.

Le P. Fermoyle est devenu curé de Stonebury. Pour sortir de leur misère paroisse et paroissiens, il fait entreprendre l'exploitation forestière d'un immense domaine, planté de pins, qu'un bienfaiteur généreux avait légué à son prédécesseur, pour être employé en œuvres pies. Les bénéfices s'avèrent bientôt confortables. Stephen peut réparer son église, son presbytère, regarnir la sacristie d'ornements neufs. Et il se réjouit aussi de penser qu'il a fait œuvre sociale en procurant du travail aux plus pauvres de ses gens : c'est désormais pour eux la sécurité qui est rentrée, avec un peu de bien-être, dans leurs foyers. La paroisse s'est réveillée de sa torpeur, maintenant elle revit. C'est ici que se clôt, pour le P. Fermoyle, la période de sa vie donnée au ministère direct des âmes. Le cardinal Glennon qui, malgré son impulsivité et son autoritarisme, sait juger les hommes, le reprend à sa petite paroisse et se l'attache comme secrétaire. Stephen assiste au conseil de l'archevêché, prend soigneusement note des décisions, rédige et expédie un important courrier. En même temps que s'enrichit son expérience de l'administration, il voit s'accroître envers lui la confiance du cardinal. Il en recevra un jour une marque inattendue.

Un beau matin, alors qu'il expédiait les affaires courantes, S. Em. leva négligemment les yeux et demanda :

— Vous rappelez-vous, mon Père, un manuscrit que vous m'avez confié, lors de notre première rencontre ?

— *L'Echelle d'Amour ?*

— C'est cela. J'ai jeté hier soir un coup d'œil sur cet ouvrage, j'y ai découvert une certaine élégance littéraire.

Se souvenant de sa critique acerbe contre le « clair de lune mystique », le cardinal eut le bon goût de tousser. Il conclut :

— Vous trouverez le manuscrit sur la grande table avec mon *Imprimatur* sur la couverture. Je serais assez d'avis, P Fermoyle, que vous vous mettiez en quête d'un éditeur.

Les dépêches, un jour, annoncèrent au monde chrétien que le pape Benoît XV venait de mourir. Le card. Glennon qui, à cause des délais trop courts, n'avait pas pu prendre part au précédent conclave, précipite les préparatifs. Accompagné de Stephen, il s'embarque. Pendant la traversée, une tempête survient, qui retarde le navire : il trépigne d'impatience. Quand il arrive enfin, et que le Maréchal du Conclave s'apprête à lui ouvrir la porte, une immense clameur monte de la place Saint-Pierre. La foule crie : « La sfumata ! E bianca... La fumée ! Elle est blanche... » Une fois encore le pape sera donc élu sans que Lawrence, cardinal Glennon, ait pu déposer son bulletin de vote dans le grand calice de la Sixtine ! Il en tombe malade, d'une crise d'hypertension artérielle et de dépit. Pendant qu'il est retenu à la chambre, il recevra la visite d'un grand ami, le card. Merry del Val. L'auteur évoque avec la plus affectueuse admiration cette haute figure. Par contre, il accable des traits les plus cruels le nouveau secrétaire d'Etat, le card. Giaccobi. Lawrence Glennon avait-il donc des antipathies aussi tenaces ? Lorsqu'il sera rétabli, et avant de regagner son diocèse, il sera reçu en audience par Pie XI, le nouveau pape. L'entretien se déroule avec beaucoup de simplicité cordiale et de noblesse. Le Saint-Père qui a entendu parler déjà du P. Fermoyle, interroge le cardinal.

— Le Père Fermoyle est un ensemble curieux, Saint-Père. Il a un cœur tendre, un esprit rigide. Il peut courber la tête et ployer le genou par obéissance ; mais pour se refuser à plier l'échine, il n'a pas son pareil.

De par la volonté du pape, Stephen restera à Rome, attaché à la section des Affaires extraordinaires de la Secrétairerie d'Etat, auprès de Mgr Quarenghi, son ancien maître et son ami. Il manipule un courrier énorme, étudie des dossiers, rédige des notes, résume des documents diplomatiques. Lorsque viendra le Jubilé de 1925, il aura la joie d'accueillir sa mère, venue à Rome avec le pèlerinage de Boston. Il la présentera au Saint-Père, qui lui demandera s'il n'y a pas, parmi ses enfants, un préféré.

— Je suis fière de mon fils aîné, Saint-Père. Il m'a donné de grandes joies et ne m'a jamais fait de peine.

Elle aurait voulu se défendre de répondre trop longuement, mais elle continuait malgré elle :

— Quand Stephen était petit, il aurait voulu que je lui dise que je l'aimais mieux que les autres. J'avais bien envie de le faire. Mais une mère doit faire sentir à tous ses enfants qu'elle a pour eux le même amour. Agir autrement serait déplaire à Dieu.

De toutes les paroles entendues au cours de cette année, ce furent celles de Celia qui émurent le plus Pie XI. Elles lui rappelaient les exigences de son enfance à lui : « Maman, dis que c'est moi que tu aimes le mieux !

Dis-le tout bas, les autres n'entendront pas. » Jamais cette prière n'avait été entendue. Sa Sainteté appuya son regard sur Stephen : un lien de plus les unissait.

Après cinq années de bon travail à la Secrétairerie d'Etat, Stephen reprit le chemin du pays natal. Mgr Quarenghi venait d'être envoyé aux Etats-Unis en qualité de Délégué Apostolique et avait jugé que le jeune prélat pourrait être pour lui, comme conseiller, d'un précieux secours. Il lui confiera plusieurs missions particulièrement délicates et enverra à Rome des témoignages si élogieux sur les talents et la vertu de son collaborateur, qu'un matin le courrier apportera à Washington le bref pontifical instituant Stephen Fermoyle évêque de Hartfield.

Et c'est l'onction épiscopale que lui confère le card. Glennon, au milieu de la joie de toute la famille ; c'est, enfin passé à son doigt, l'anneau jadis offert par le commandant Orselli ; ce sont les graves responsabilités de l'administration d'un diocèse, les grands labeurs apostoliques. Puis la pourpre, la participation à des événements immenses, le pontificat finissant de Pie XI, le conclave et l'élection de Sa Sainteté Pie XII. Et le retour, à travers l'océan, vers son diocèse, cette portion d'Eglise universelle qui lui est confiée pour qu'il y travaille au règne de Dieu.

Voilà la trame de ce long roman. Et c'est là sans doute son défaut majeur : il est trop copieux. M. Henry Morton Robinson a fait foisonner immodérément, presque à perte de vue, son sujet. Retracer toute une vie était déjà un dessein bien vaste ; il eût donc fallu s'en tenir à l'essentiel et renoncer à nous narrer une foule d'épisodes qui ne sont que des hors-d'œuvre. Toute cette surcharge fatigue notre attention ; on a envie de sauter des pages et de courir à la fin, non pas comme les enfants qui sont toujours pressés de connaître le dénouement — car ici le dénouement apparaît déjà dans le titre — mais seulement pour en avoir fini.

Nous regretterons aussi, dans la construction des personnages, un certain défaut de psychologie en profondeur. A l'exception de Son Importance — pardon, de Son Eminence — le cardinal Glennon, que l'auteur nous présente avec beaucoup de complaisance malicieuse, ils manquent tous de substance, même le héros principal, le P. Fermoyle. Nous le voyons courir, accomplir son ministère, se dévouer, mais nous ne découvrons pas assez de quel foyer procèdent cette activité et ce zèle. Quelques-uns de ces soliloques dont abuse Bernanos dans son « *Curé de campagne* » eussent été utiles pour nous permettre de pénétrer dans l'intérieur de ce prêtre, qu'on ne nous montre que du dehors. L'auteur nous parlera cependant plus d'une fois, à propos de cette fameuse *Scala d'Amore*, de mystique, mais on ne voit pas très bien ce qu'est pour lui la mystique, sinon une sorte de jeu littéraire. Son P. Fermolye est bâti à l'américaine, il manque un peu de spiritualité.

Nous ne reprochons pas à M. Robinson d'avoir de temps en temps laissé échapper quelques inexactitudes de détail qui prêtent un peu à sourire. Ainsi, à la cérémonie du couronnement du pape, il nous représente les cardinaux « faisant osciller leurs encensoirs » tandis que le Souverain Pontife s'avance vers son trône... Et quand l'évêque de Hartfield vient interdire à la foule, en attendant qu'un jugement canonique soit rendu, l'accès d'une tombe sur laquelle, prétend-on, s'accomplissent des miracles, l'auteur nous le montre « en *cappa magna* de brocart et d'or », coiffé de la barrette et la crosse en main. Tout cet appareil, d'ailleurs disparate, pour ordonner à un gardien de cimetière d'en tenir la grille fermée à clef... Mais un laïc peut ne pas avoir la compétence d'un maître en cérémonial. Et il n'y a là que broutilles. Peut-être ferons-nous encore une réserve. Le romancier a introduit dans son œuvre, avec un peu trop de complaisance, quelques pages qui ont une saveur d'idylle. Stephen, encore séminariste, a rencontré, pendant qu'il étudiait à Rome, une jeune fille qui l'a ému. Il a alors « mesuré son indicible solitude ». Cette page, pensons-nous, aurait suffi pour nous faire entrevoir le problème des renoncements que le sacerdoce impose à un cœur d'homme, et bien que tout soit parfaitement chaste dans la suite de ce roman, nous eussions préféré que n'y reparût pas cette trop belle et trop fine comtesse Ghislana Falerni.

Par contre, nous louerons sincèrement M. Robinson pour ce qui est l'essentiel de son œuvre. Le déroulement d'une vie sacerdotale qui s'élève jusqu'aux plus hauts sommets de la hiérarchie est pour lui l'occasion d'aborder des sujets sur lesquels il serait désirable que le grand public catholique fût plus complètement et plus exactement informé... Avec le vicaire et le curé nous voyons s'exercer le ministère direct des âmes, se poser et se résoudre des cas de conscience variés et délicats... Le jeune secrétaire d'évêché nous initie, en même temps qu'il le fait lui-même, aux problèmes de l'administration d'un diocèse... De ce haut belvédère du Vatican, nous découvrons le rôle de l'Eglise à travers le monde, le sens de la diplomatie pontificale, qui n'a pas d'autre but que celui de promouvoir, à travers les vicissitudes politiques des Etats, le règne de Dieu, et d'assurer le bien des âmes... L'évêque nous apprend quel est son rôle doctrinal d'observateur et de docteur, quelles sont ses charges pastorales, comment se créent les œuvres, ce qu'est un synode diocésain, une visite canonique, etc... Enfin, avec le cardinal nous pénétrons au conclave, nous assistons au couronnement du pape... Et de plus, les esprits curieux seront ravis de trouver quelques détails sur certains événements du pontificat de Pie XI : la solution de la « question romaine », l'introduction secrète en Allemagne et la publication de la courageuse encyclique *Mit brennender Sorge*, sous le régime hitlérien.

Sur tous les points auxquels il a touché, la documentation de M. Robinson est exacte, son observation fidèle, sa doctrine généralement sûre. Son œuvre est empreinte de respect. Il n'a pas cherché à donner des leçons à l'Eglise, en lui proposant un sacerdoce construit selon sa conception à lui : il a regardé le sacerdoce tel que l'entend et s'efforce de le réaliser cette Eglise et, l'ayant peint tel qu'il l'a vu, il l'a proposé à notre admiration. Nous ne trouverons dans son livre aucune trace de cette irréelle phraséologie qui abonde aujourd'hui. Le P. Fermoyle ne prétend pas « repenser » les problèmes. Il ne parle ni de « présence », ni d' « engagement », ni de « structures ». Il n'accole pas l'épithète « communautaire » hors de propos, à n'importe quoi. Il est humble, il est simple, il travaille de toute son ardeur, avec un beau et bon cœur de prêtre. Que souhaiter de plus ?

* *

Nous ne pouvons pas avoir la même complaisance vis-à-vis du roman de Mme Béatrix Beck : **Léon Morin, prêtre** [2], qui vient à cet automne d'obtenir le prix Goncourt. Lorsqu'il a paru, il y a quelques mois, des journaux et des revues catholiques ont cru pouvoir se contenter d'émettre seulement quelques réserves. Il nous paraît pourtant mériter une entière réprobation.

C'est ce roman, une sorte de journal autobiographique où l'héroïne, Barny Aronovitch, dans une suite de tableautins rapidement crayonnés, nous raconte cette partie de sa vie où elle rencontra cet étrange prêtre qui porte le nom de Léon Morin. Certes, les malheurs de cette jeune femme nous émeuvent : elle a perdu son mari, juif communiste, dans des circonstances assez mystérieuses, sans qu'on sache au juste s'il a été tué ou s'il s'est suicidé ; elle est réfugiée dans une ville de province, et sans ressources ; elle a une petite fille qu'elle a du confier à la garde d'une famille pour travailler dans un bureau. C'est au temps de l'occupation

[2] In-16, 237 p., Gallimard, 1952.

allemande, et il lui faut soigneusement cacher son nom israélite, pour ne pas être inquiétée. Pourtant elle ne craint pas de recueillir chez elle ces Juifs pourchassés, en fuite et sans abri. Elle vit dans un continuel état de tension et de révolte, et elle a perdu la foi.

Et un jour elle entre dans une église, lit sur un confessionnal le nom du prêtre, Léon Morin, s'y agenouille par bravade et, dès que le guichet est tiré, lance violemment ces mots :

— La religion, c'est l'opium du peuple.

— Pas exactement, répondit Morin du ton le plus naturel, comme si nous continuions une conversation déjà commencée. Ce sont les bourgeois qui ont fait de la religion l'opium du peuple. Ils l'ont dénaturée à leur profit.

— Vous les avez laissé faire. Maintenant, vous et eux, ça ne fait plus qu'un.

— L'Eglise a perdu la classe ouvrière pas sa faute, c'est vrai, mais nous réagissons. Un jociste qui fait grève, et qui est allé communier, continuera la grève avec bien plus de résolution. L'injustice est en horreur au cœur du chrétien.

Singulière apologétique ! Et à cette femme, qui lui affirme qu'elle ne croit pas en Dieu, après lui avoir posé sur sa vie deux ou trois questions seulement, Léon Morin ose dire :

— Vous venez de faire une bonne confession. Maintenant, il faut demander pardon.

— A qui ?

— A X., répondit-il gaîment.

Et le confesseur se contente de cette « gaie » répartie pour créer une contrition suffisante dans une âme aussi déshabituée à se repentir. Et il lui donne l'absolution !

Dès cette première rencontre au confessionnal, nous découvrons donc en ce Léon Morin un prêtre qui n'est pas comme les autres, un prêtre — disons le mot — « évolué ». Et c'est bien ce qui charme Barny, lorsqu'elle revient le trouver chez lui, parce qu'il lui a proposé de lui prêter des livres. « Il a le genre et les manières d'un militant, pense-t-elle. On dirait un leader révolutionnaire. Citoyen prêtre, camarade abbé. Il doit se donner cet air-là pour ne pas me dépayser. » S'il ne s'agissait que de manières, nous pourrions penser que Léon Morin n'est qu'un snob, ce qui serait tout de même déplacé. Mais il y a plus : nous l'entendons émettre un certain nombre de propositions à tout le moins suspectes. Un jour que Barny l'interroge : « A votre point de vue catholique, si je continue de vivre en athée, je suis fichue. — Mais non, mon petit, vous n'êtes pas fichue, même si vous continuez à vivre en athée. » Formule imprudente, qui aurait besoin d'une sérieuse explication... De même, à propos de l'axiome : « Hors de l'Eglise point de salut », voici la définition, à la vérité bien large et bien vague, qu'il lui donne de cette « Eglise invisible » qui déborde l'Eglise visible : « C'est l'humanité de bonne volonté »... Et il lui dit encore qu'il n'y a pas de preuves de l'existence de Dieu, mais seulement des présomptions. D'ailleurs il ne faut pas qu'il y ait de preuves... « La croyance en Dieu, c'est un accord de notre être tout entier. Quand vous aimez quelqu'un, vous aimez sans preuves. La foi, c'est pareil. » Oui, la foi-sentiment des modernistes.

Si Léon Morin prend de telles libertés à l'égard de la doctrine, que ne se permettra-t-il pas vis-à-vis du reste ? Nous avons déjà dit avec quel manque de respect il traite le sacrement de Pénitence, donnant avec désinvolture l'absolution à une âme qui n'est pas préparée à la recevoir... La Messe, pour Barny, n'est qu'une mascarade : « Au séminaire, lui confiera-t-il à son tour, ça me faisait le même effet. C'est seulement depuis que j'en suis sorti que j'ai compris. » Cependant, malgré cette compréhension tardive, il soupirera : « Le dimanche, je ne suis pas à prendre avec des pincettes. La planche à laver sur le dos toute la matinée ! — La planche à laver ? — La chasuble, si vous aimez mieux. Toutes ces messes, ça me met à cran. »... Il souhaite l'abandon de la langue liturgique de l'église, le latin. Malheureusement « Rome est très lent pour ces choses-là ».

Et voici le beau conseiller moral que les consciences trouveront en lui. Il est d'avis qu'une maman se débarrasse de sa petite fille en la mettant en pension, pour accepter je ne sais quel emploi social. Ce qui fera dire à cette dernière : « Son rêve, ce serait le système russe : les enfants élevés dans des casernes, pour que les parents puissent s'occuper de Pierre et Paul. » Un jeune homme de dix-huit ans, membre d'un tribunal F. F. I., qui a déjà prononcé plusieurs condamnations à mort, craint d'être un assassin et veut abandonner. « Si tu cales, lui dit Morin, tu risques d'être remplacé par un autre moins consciencieux. Prends tes précautions, vérifie, fais ton devoir d'état. » Devoir d'état, faire partie d'un tribunal illégal, prononcer des sentences terroristes ! Et il ajoute ce mot, qui est une monstruosité : « Il y a des gens, la meilleure charité qu'on puisse leur faire, c'est de leur brûler la cervelle. »

Que personne ne lui demande non plus de conseils pour la conduite de son âme. Toute sa spiritualité tient dans ce seul slogan : « Un vrai chrétien ne se préoccupe pas tellement de son salut, ni de sa sanctification. C'est l'affaire de Dieu. — Alors de quoi s'occupe-t-il donc, votre vrai chrétien ? — Des autres. » Et puis vous, bonnes gens qui allez à la messe, apprenez ce que pense de vous Léon Morin, prêtre. L'Eglise, selon lui, n'a pas de pires ennemis que vous. Il vous préfère de beaucoup cette Barny encore athée et communiste : « Elle est plus près de Dieu que mes paroissiens. » Il parle avec aversion « des petites vieilles qui radotent leurs patenôtres », ainsi que « des vieux qui retardent les progrès de l'Eglise ». Par contre, il a une étrange prédilection pour la racaille. On a trouvé, près de la statue de saint Antoine, une lettre qui contient de grossières insultes à l'adresse des prêtres et qui est signée d'un marteau et d'une faucille. « Dommage, dit Morin, qu'on ne puisse pas connaître le type qui l'a écrite, ça doit être quelqu'un de pas mal. » Et de même, une voleuse de troncs a opéré dans l'église : il aurait été bien content de connaître aussi « cette frangine », il lui aurait « payé un verre de chartreuse ».

Ainsi continuellement Léon Morin affecte des attitudes, emploie un langage avec lesquels il compte bien réussir à ébahir le spectateur, à le scandaliser peut-être. Il se complaît à jouer un personnage mais d'assez mauvais goût. Un jour qu'il est chez Barny et que l'Angelus sonne : « Six plombes, annonce-t-il, et quinze broquilles à la dégoulinante de la turne. » Et il enchaîne : *Angelus Domini*... Puis il dira à cette femme, dont il examine les pieds qui sont nus dans des sandales : « Vous devriez vous vernir les orteils ». Barny sera parfois un peu choquée par ces propos et ces allures : elle trouvera qu'il ressemble, « dans sa souquenille noire, à un merle moqueur ». Mais, somme toute, ce genre lui plaît et ne la détournera pas de se convertir. Car il nous faut bien croire tout de même qu'il y a eu conversion : elle retourne se confesser, elle communie chaque dimanche puis tous les jours, elle ne craint pas, en arborant une croix sur sa poitrine, de s'exposer aux railleries de ses compagnes de bureau, elle se plaît à faire quelques sacrifices.

Cependant nous voyons se mêler à cette conversion quelque chose de trouble qui nous gêne. Jusqu'ici, par respect pour nos lecteurs, nous avions évité de relever dans ce roman, touchant la personne de Barny, certaines notations, brèves mais brutales, d'une extrême sensualité. Mais ici nous ne pouvons cacher que cette femme finit par s'éprendre de l'homme qui a été son convertisseur. Bien des traits, ainsi qu'un rêve qu'elle a l'impudeur de nous raconter, nous l'attestent. Léon Morin, à cet égard, reste au-dessus du soupçon : c'est la seule dignité qu'on lui accorde, au milieu de toutes ces choquantes extravagances. Et la seule sagesse pour lui — quand aux dernières pages du roman nous le

yons envoyé dans un nouveau poste — serait de anger d'âme et de visage, et d'être là-bas un autre être.

* *

Le chien du Seigneur [3] de M. Jean ANGLADE, est n roman consacré aux prêtres-ouvriers.

Lorsque, peu de temps après sa parution, je demandai t ouvrage à mon libraire, celui-ci, bon chrétien, ne ut pas retenir sur son visage une expression de gêne d'ennui. « Ce mauvais livre », me dit-il. Il l'avait tiré de l'étalage et le tenait dissimulé au fond d'une se, loin des regards. J'ai compris, à la lecture, ce ntiment de pudeur. Il y a, dans ce roman, un prêtre ui tombe. Quand un prêtre tombe, les chrétiens préfèrent ne pas en parler. M. Jean Anglade aurait donc ieux fait de ne pas imaginer et construire cette istoire.

Cependant, il faut l'avouer, tant que nous ne connaissons pas cette fin attristante, son héros nous est sympathique. C'est un Dominicain — *Domini canis*, le vieux u de mots fournira à l'auteur son titre — le Père Mœl, qui est venu s'engager aux établissements Vlaming, une énorme usine de caoutchouc spécialisée dans fabrication des pneus. Il peine d'un dur travail de anœuvre tout le jour, il mange à la cantine, et le ir il rapporte sa fatigue dans cette petite chambre u'il a louée, en arrivant, pour douze cents francs par ois. Ses compagnons de travail ignorent encore qu'il t prêtre. Comment l'était-il devenu ? Son père, qui nait un petit commerce laitier, était un anticlérical rouche et avait refusé qu'on le baptise. Un jour pournt, l'enfant pénètre dans l'église, craintif d'abord, uis rassuré par le silence, la grande paix. Il s'assied, egarde, s'endort. Puis il se réveille, parce que là-bas, n harmonium s'est mis à chanter. Un prêtre s'approche.

— Quel âge avez-vous ? demanda-t-il.
— Dix ans.
— Je ne vous ai jamais vu au catéchisme. Pourquoi ne enez-vous pas ?
— Mon père ne veut pas.
— Et vous, ne seriez-vous pas content de venir comme s autres enfants ?

Albert baissait le front d'un air indécis ; alors, pour tenter, le prêtre continua :

— On ne s'ennuie pas, vous savez, au catéchisme. On raconte de jolies histoires. Vous aimez les histoires ?

Il fit « oui » de la tête.

On y apprend à aimer le Bon Dieu ; est-ce que vous imez déjà le Bon Dieu ?
— Je ne sais pas.

Et le prêtre invite l'enfant à revenir. Pendant six ois, il le catéchise tendrement. Et il découvre en lui ne si exquise gentillesse qu'il finira par lui dire : Ne serais-tu pas heureux, un jour, de pouvoir donner ux autres ce que tu as reçu de moi ? De servir Dieu omme je m'efforce de le faire ? En un mot, de deenir prêtre ? » Mais auparavant il faut obtenir que ce rrible père franc-maçon consente au baptême et à la remière communion de son fils. L'abbé tente une démarche, mais se voit grossièrement éconduit. Il faudra atienter. Mais l'attente sera brève, car le malheureux ère, sous le coup d'une attaque, s'effondrera dans son ureau quelques mois plus tard.

Alors Albert fut fait chrétien. Il put suivre sa vocaion, entrer au petit séminaire, puis au noviciat de saint Dominique. Il avait à peine commencé son ministère de rêcheur, que la guerre vint l'interrompre en le mobiisant comme infirmier. Il fut fait prisonnier et interné ans un camp, en Poméranie. Est-ce là-bas, cette plus troite fraternité avec ses compagnons du Stalag qui le rédisposa, après son rapatriement, à se sentir du goût our cette nouvelle forme un peu aventureuse d'aposolat qu'entreprenaient en France, dans les usines, les rêtres-ouvriers ? Il avait obtenu l'autorisation de ses supérieurs et, avant d'aller s'engager chez Vlaming, était passé au pays natal pour embrasser les siens. Il était allé revoir aussi le vieux prêtre auquel il devait d'avoir été donné à Dieu. Il lui avait parlé de la mission qu'il allait entreprendre. Le vieillard l'écoutait d'un air grave.

— Ainsi, tu vas quitter ta robe ?
— Naturellement.
— Tu t'habilleras comme les ouvriers, tu partageras leur vie, leurs repas, leurs parties de belote, leurs fréquentations ?
— Il le faudra bien.
— Est-ce que ça ne te rappelle rien ?
— Quoi donc ?
— Cette façon de te dépouiller de ce qu'il y a en toi de sacré, de divin, puis-je dire, pour te rendre pareil aux hommes ordinaires ?
— Ma foi, je ne vois pas. A moins que...
— Oui, tu m'as compris. Cela te rappelle le Christ. Ni plus ni moins : le Christ ! Ne crois-tu pas qu'il y ait là une entreprise bien orgueilleuse ?
— La ressemblance n'est que lointaine, mon Père. Je n'ai pas la prétention...
— Tut-tut-tut ! Orgueil, je te dis, orgueil ! Tu te crois donc bien fort pour oser cela ? As-tu songé que tu vas être soumis à des épreuves terribles ? A des tentations quotidiennes ? Toi qui veux sauver les autres, prends garde de ne pas te perdre ! Toi qui veux convertir les autres à ta foi, prend garde de ne pas te laisser convertir à la leur !
— Je suis sûr de moi.
— Orgueil ! On n'a pas le droit d'être sûr de soi. Jamais ! On doit trembler. Toujours !
— Je ferai de mon mieux.
— La robe que tu portes est une protection efficace, une *turris eburnea* qui te garde des autres et de toi-même. Mais quand tu ne l'auras plus, quand aucune barrière matérielle ne te protégera du monde, es-tu certain de ne pas succomber ? Les plus purs ont des défaillances.
— Vous prierez pour moi, tandis que moi, je prierai pour *eux*.
— Oui, je prierai pour toi.

Tant qu'on a ignoré, à l'usine, qu'Albert Mœl était prêtre, il n'a pu agir sur ses compagnons de travail que par son amitié, sa charité ; il a dû se contenter de « mener un travail de rongeur dans la dialectique adverse, de grignoter avec prudence leurs arguments ». Maintenant qu'on sait qui il est, il se voit assailli de questions, d'objections, de quolibets. Mais il rencontre aussi des âmes simples et de bonne volonté. Comme ce Hertens, qu'il avait entendu vomir de si violents blasphèmes contre ce Dieu cruel qui lui avait repris son unique enfant, et qui revient vers ce prêtre, parce qu'il lui avait parlé avec douceur. Il l'emmènera un soir à la maison, où sa femme pleure toujours la petite fille qui est maintenant « là-bas, dans le cimetière, sous la neige ».

— Non, lui dira doucement le prêtre. Ses cendres seules sont là-bas. Mais son âme, sa petite âme immortelle est dans un endroit bien chaud : dans le sein du Seigneur. Et de là-haut, elle vous regarde, elle vous protège, elle continue à vous aimer, elle vous attend. Ne seriez-vous pas heureux de la retrouver un jour ?... Alors, si vous voulez la revoir, vous devez aimer le Bon Dieu qui vous l'avait donnée, car sans cet amour vous ne la reverrez jamais.

....

— Elle n'aurait pas dû souffrir comme ça ; elle ne l'avait pas mérité. Ça n'est pas juste.
— Pas juste ? Savons-nous ce qui est juste et ce qui ne l'est pas ? Est-ce qu'il était juste que le Christ souffrît sur la croix ? Pourtant, il avait accepté toutes ces souffrances injustes, car il savait qu'elles devaient sauver les hommes. C'est sans doute pour vous sauver que votre fille a souffert aussi.

Vrai langage de prêtre, simple, profond, surnaturel, ému, qui pénètre jusqu'au cœur de ces pauvres gens. Le Père Mœl reviendra chez eux et y célébrera la messe. On ouvrira la porte, pour les voisins qui s'assemblent sur le palier.

[3] In-16 (12 × 19), 256 p., 450 fr. Plon, 1952.

Le troisième jour, le prêtre dit dans son sermon :

— Mes frères, trois fois le Bon Dieu est venu chez vous. Il s'était bien un peu invité tout seul, mais vous l'avez bien reçu et il est content de votre accueil. Vous savez à présent ce qui vous reste à faire ? Lui rendre sa visite. Et vous la lui rendrez dans sa véritable maison, dans l'église de votre quartier. Il ne serait pas poli de ne point le faire ; aussi compte-t-il sur vous. Ne l'oubliez donc pas dimanche prochain.

On pourra regretter de ne pas voir s'accomplir dans ce roman un plus abondant travail apostolique. M. Gilbert Cesbron, dans *Les saints vont en enfer* [4], avait fait de son prêtre-ouvrier, le P. Pierre, une sorte d'Hercule qui avait la prétention de soulever le monde. M. Jean Anglade n'a pas donné à son héros ces dimensions orgueilleuses : le P. Mœl est humble, il fait le bien qu'il peut dans les circonstances qui se présentent, il connaît ses limites.

Et c'est seulement quand il voudra sortir de ces limites — et aussi de son rôle — qu'il commence à dévier. Ainsi, dans cette réunion publique et contradictoire qu'il organise à la Bourse du Travail, il aura beau s'efforcer de présenter aux ouvriers un Christ qui leur plaise, compatissant aux pauvres, sévère pour les riches, il suffira qu'à la fin Mesnard, le chef de la cellule communiste, profère quelques insanités pour que la salle entonne l'*Internationale*... Et lorsque, quinze jours après, ce même Mesnard fera, avec une évidente mauvaise foi, une grande conférence sur « l'Eglise et le capitalisme », son pauvre essai de réfutation tombera dans le vide... Et que va-t-il faire encore, ayant pour cette fois revêtu sa robe voyante de dominicain, dans cette manifestation interdite qui tourne à l'émeute ?

Mais il y a beaucoup plus grave : cette lamentable chute, qui n'est peut-être obtenue que grâce à cette maladie qui l'avait amoindri et à des approches qu'il avait ignorées. Et puis, après une tentative pour échapper, la rechute. Et encore cette sorte de demi-suicide par lequel il pense expier : à l'atelier, ses mains livrées à la machine, qui les broiera...

Pourquoi M. Jean Anglade, qui avait su d'abord nous rendre son héros sympathique, l'a-t-il fait ensuite aboutir à ce désastre moral ? Pour faire plus pathétique ? Mais il nous avait prouvé, par l'art et par la compréhension chrétienne dont témoigne plus d'une scène qui nous avait émus, qu'en restant dans sa ligne première il pouvait réaliser, dans une œuvre saine et forte, une autrement belle réussite. On regrette qu'il ne l'ait pas fait. Car ce dénouement de scandale oblige les chrétiens à se détourner de son livre, avec tristesse.

* *

Quels jugements la presse catholique a-t-elle portés sur de telles œuvres ? Ne parlons que du roman de Mme Béatrix Beck, à cause de la publicité que vient de lui donner le prix Goncourt, et contentons-nous de citer trois témoignages, à titre d'exemple. On fait, sans doute, quelques bénignes réserves, mais... Le critique littéraire d'un grand quotidien, regrette de ne pas avoir assez de place pour exprimer son « adhésion à Léon Morin, prêtre »... Un autre, dans un hebdomadaire, s'exprime ainsi, en renvoyant le lecteur à un précédent article : « J'ai eu l'occasion de dire ici même le bien que je pense de ce livre violent et tendre où nous est présentée la mystique figure (!) d'un curé qui n'est pas comme les autres. »... Et dans une très grande et très sérieuse revue ce n'est pas à Léon Morin qu'on adresse la moindre critique, car « Léon Morin enchantera tous ceux qui aiment découvrir, sous l'uniforme du prêtre, un *être vrai*... » — c'est sur tous ceux qui se sentiront choqués par lui qu'on lance le sarcasme, pauvres gens « qui s'attachent à un type aujourd'hui disparu auquel s'attardent tous leurs regrets : le notable du second Empire ».

Entre « le notable du second Empire » et ce Léon Morin déluré, il y a tout de même place pour un autre type de prêtre. Le lecteur jugera s'il doit admettre cette indulgence ou se rallier à notre sévérité. Au risque d'être accusé de manquer de nuances, je n'hésite pas, comme l'Evangile nous y engage, à dire nettement : *Est, est ; Non, non*... Oui si c'est oui, non si c'est non.

C. Gegout.

[4] S. Em. le Cardinal Van Roey, archevêque de Malines, dans une étude sur « *Le Prêtre diocésain d'après les Encycliques pontificales* », publiée par les *Collectanea Mechliniensia*, janvier 1953, parlant du roman de M. Cesbron, déclare notamment (p. 23) : « En général l'ouvrage a été accueilli avec éloge, même dans beaucoup de milieux catholiques. Cependant des critiques sérieux ont fait, et à bon droit, bien des réserves ». Et il ajoute en note : « A notre connaissance, la meilleure recension avec les réserves nécessaires est celle de Mgr Gegout. » *L'Ami du Clergé* a publié intégralement cette recension dans le n° du 18 septembre 1952 (N. d. l. D.).

Comptes rendus Bibliographiques

J. L. PREVOST. — **Le prêtre, ce héros de roman**. — In-12 de 120 p. ; 360 fr. — Paris, Téqui, 1952.

Au XIXe et au XXe s. les romanciers ont fréquemment introduit dans leurs récits des figures de prêtres, ou même en ont fait les personnages centraux de leurs narrations. L'auteur a lu ces textes ; il se plaît à les rapprocher, multiplier les jugements sur les types ainsi dessinés. C'est donc avant tout un ouvrage littéraire qu'il nous donne ; sa propre pensée critique y tient plus de place que l'analyse objective des ouvrages dont il parle : il semble supposer que son lecteur a étudié tous les auteurs qu'il cite ; il procède trop souvent par allusions. Les prêtres, qui, Dieu merci ! ne sont pas grands lecteurs de romans, seront un peu déçus d'être si incomplètement renseignés.

Et surtout que valent les imaginations des romanciers quand ils parlent du prêtre ? « Si, avant d'aborder ce terrible sujet, ils s'interrogeaient sur leurs possibilités et leurs mérites » dit l'auteur, ajoutons : et leur compétence, ils renonceraient à écrire. Car nous savons bien, nous prêtres, qu'ils parlent de ce qu'ils ignorent, que les types créés par eux ne sont que des fantômes et souvent des fantoches. Mais il leur a plu trop longtemps de « jeter en pâture ce qui satisfait les instincts vulgaires et les préjugés résultant de deux siècles de lutte anticléricale » ; et si maintenant ils abordent le sujet avec un peu moins de partialité, ils s'attachent trop volontiers à des cas aberrants et « ne créent que des œuvres vaines, puisqu'elles portent atteinte à la réalité psychologique » et ne s'élèvent pas complètement jusqu'aux réalités surnaturelles qui sont la vie même du prêtre.

Ce volume pourra être conseillé aux personnes du monde, même chrétiennes, qui seraient tentées de se fier aux imaginations de faiseurs de romans ; l'auteur parle une langue qui leur est accessible et ses avertissements discrets peuvent les retenir sur la pente qui les feraient glisser vers des jugements qui, en se généralisant, seraient aussi injustes que faux.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 10 februarii 1953

G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : A. Bordet

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)